

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 Ville de Beaupréau-en-Mauges



Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Contexte juridique.....	3
1.2. Contexte économique international.....	3
1.3. Contexte national – Prévisions économiques et Loi de Finances 2026.....	5
1.4. Contexte Mauges Communauté.....	7
1.5. Contexte Communal.....	9
2. Situation financière de la commune et projection	12
2.1. Une situation saine comparée aux collectivités de la même strate.....	12
2.2. Point sur l'évolution de l'épargne de gestion.....	13
2.3. Point sur l'évolution des résultats des exercices.....	15
2.4. Evolution des produits de fonctionnement depuis 2020 et projection 2026.....	16
2.4.1. - Fiscalité	17
2.4.2. - Les dotations de l'Etat	19
2.4.3. - Les autres recettes de fonctionnement	20
2.5. - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020 et projection 2026.....	21
3. La politique des investissements	26
3.1. - Les dépenses d'investissement	26
3.2 - Les recettes d'investissement	28
4. La prospective budgétaire 2026-2030	29
5. Les budgets annexes	30
5.1. Le budget Chaufferies	30
5.2. Le budget Photovoltaïque.....	30
5.3. Le Budget Lotissement et aménagements de quartier	31
6. La Dette.....	32
7. Les ressources humaines	34
7.1. Evolution des effectifs sur le mandat (2020-2026).....	34
7.2. Structure des effectifs au 31/12/2025 (titulaires et contractuels)	35
7.3. Dépenses de personnel.....	36
7.4. Durée effective de travail.....	37
7.5. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel	37
7.6. La formation des élus	38
7.7. Etat annuel des indemnités des élus.....	38

1. Contexte

1.1. Contexte juridique

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, le DOB permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la commune (Budget principal et Budgets annexes) et de discuter des orientations budgétaires. De plus, le débat contribue à communiquer auprès des administrés et apporte de la transparence sur la gestion des deniers publics.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et renforcer les obligations de transparence. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui porte sur :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- L'évolution des taux de fiscalité locale,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport doit en outre préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le présent rapport a été établi, par prudence, sur la base des premières mesures annoncées dans le cadre du projet initial de Loi de Finances 2026, même si ce dernier n'a pas été entériné à ce jour.

1.2. Contexte économique international

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu cette année, soutenue par l'amélioration des conditions financières, la hausse des flux commerciaux et des investissements liés à l'intelligence artificielle (IA), ainsi que par des politiques macroéconomiques favorables.

Toutefois, certaines fragilités persistent. Sur le marché du travail, le taux de chômage dans la zone OCDE¹ reste stable à 4,9 %, mais le nombre d'emplois vacants est inférieur à la moyenne de 2019 et la confiance s'érode.

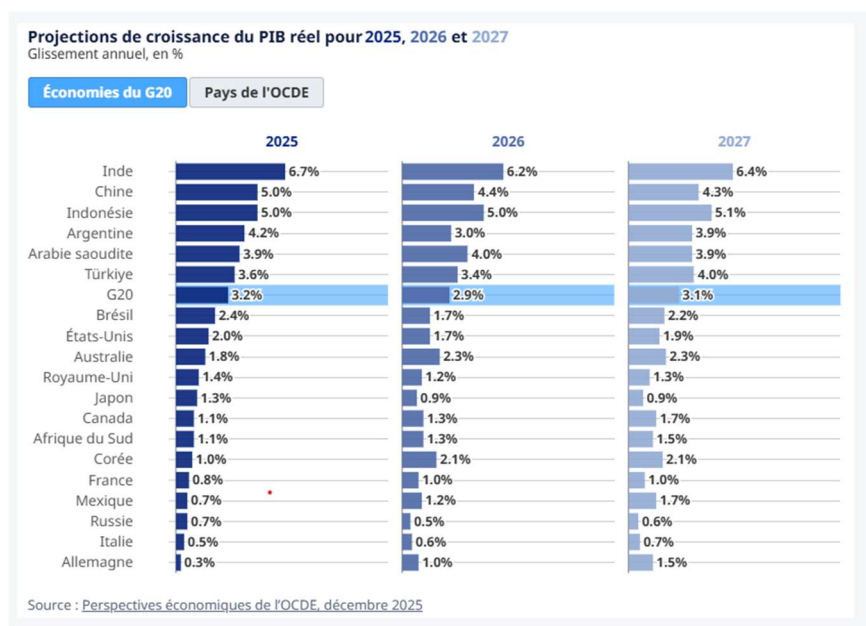
Les risques demeurent importants : de nouveaux obstacles au commerce, une réévaluation brutale des risques financiers, les tensions dans les établissements financiers non bancaires et la volatilité des crypto-actifs pourraient alourdir la charge du service de la dette et freiner la croissance.

¹ L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) regroupe 38 pays développés ayant en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle assure un suivi économique (rapports, études...) et une coordination politiques entre les pays membres.

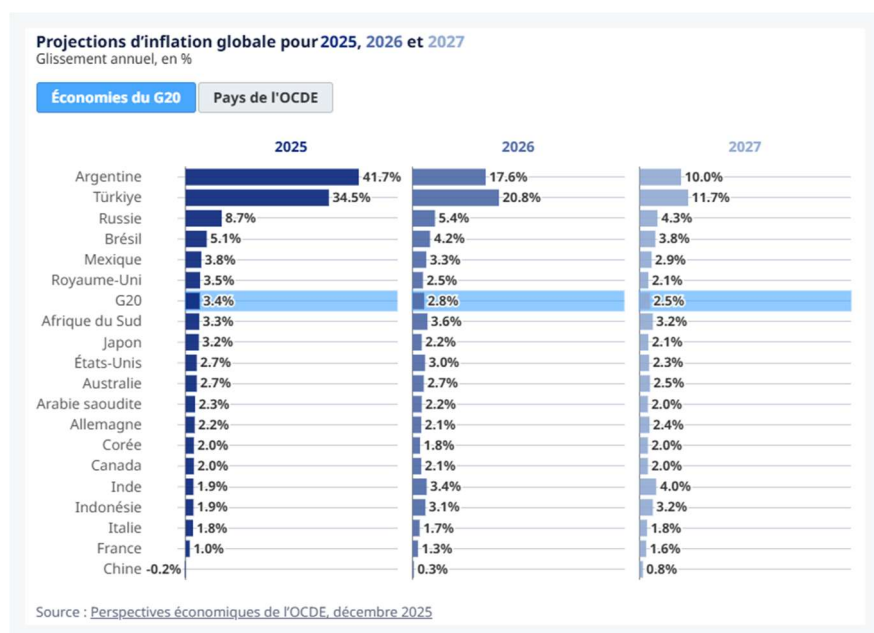
Des chiffres clés :

- Croissance du PIB mondial : + 3,2 % en 2025, ↘ + 2,9 % en 2026, ↗ + 3,1 % en 2027 (prévision)
- Croissance du PIB de l'OCDE : + 3,1 % prévue en 2027 (prévision)

À court terme, la hausse des droits de douane et les incertitudes géopolitiques devraient ralentir l'activité, pesant sur l'investissement et les échanges. La croissance mondiale pourrait repartir à la hausse dès la seconde moitié de 2026, portée par la baisse de l'inflation, l'amélioration des conditions financières et le dynamisme des économies émergentes asiatiques.



L'inflation devrait progressivement se rapprocher des objectifs des banques centrales. Si elle reste élevée dans certaines régions, elle est prévue en baisse d'ici 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies. L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4 % cette année à 2.8 % en 2026 et 2.5 % en 2027



1.3. Contexte national – Prévisions économiques et Loi de Finances 2026

La croissance du PIB devrait ralentir à 0,8 % en 2025 avant de progresser légèrement à 1 % en 2026 et 2027.

L'incertitude, tant nationale qu'internationale, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, malgré la vigueur du secteur aéronautique qui a partiellement compensé cet effet. L'absence actuelle d'adoption du budget 2026 maintient l'incertitude sur la croissance en 2026 et 2027. **L'inflation devrait augmenter à mesure que les pressions liées aux prix de l'énergie et des télécommunications s'estomperont, mais rester contenue à 1,3 % en 2026.**

Le déficit budgétaire devrait passer de 5,8 % du PIB en 2024 à 5,4 % en 2025, puis se réduire à 5,2 % en 2026 et 5 % en 2027, principalement grâce à des mesures visant à accroître les recettes.

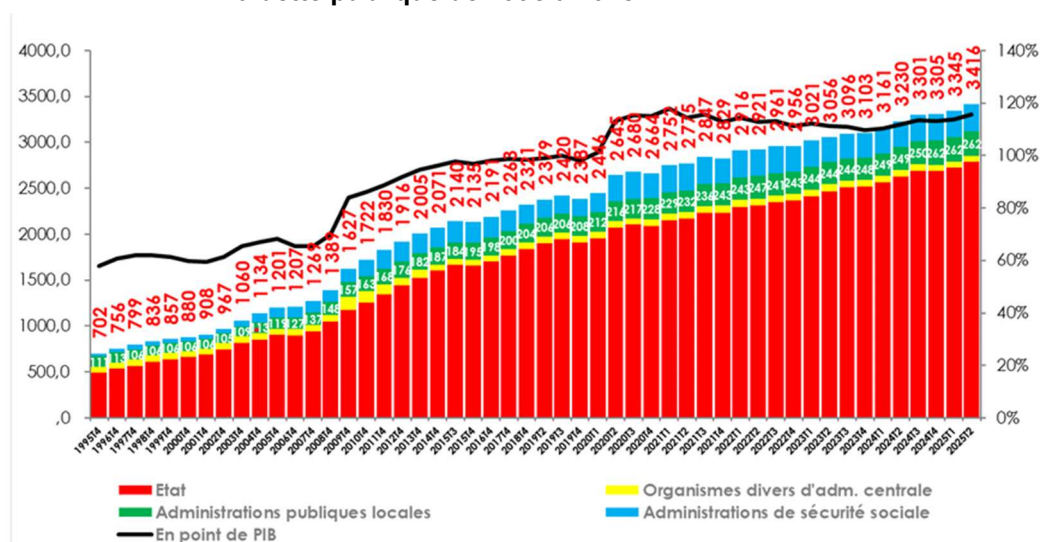
La dette publique française devrait dépasser 3 650 milliards² d'euros en 2026, ce qui représenterait environ 118 % du PIB cette même année. Elle pourrait ensuite atteindre 122,5 % du PIB en 2027, et sa stabilisation d'ici 2030 nécessitera des ajustements budgétaires supplémentaires pour rétablir une trajectoire soutenable.

Projet de Loi de Finances 2026

La Cour des Comptes a établi comme chaque année un rapport sur la situation financières des collectivités remis au Gouvernement et au Parlement. Quelques mesures structurelles préconisées par le rapport annuel de la CRC de septembre 2025 (extraits) :

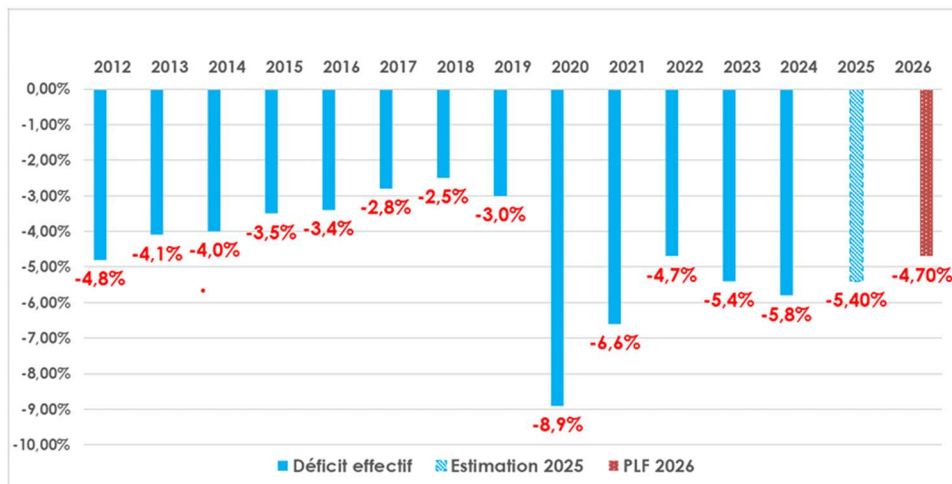
- ➡ Donner de la visibilité aux collectivités sur l'évolution des enveloppes de recettes et des niveaux de dépenses attendus. Définir une trajectoire sur plusieurs années pour aider au pilotage ;
- ➡ Faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques en modulant leurs recettes tout en tenant compte de leur situation financière et de leurs indicateurs de richesse ;
- ➡ Répartir les ressources de TVA transférées par l'Etat aux collectivités en remplacement d'impôts locaux au regard de la richesse relative par habitant de ces entités appréciée au regard d'un petit nombre de critères de ressources et charges.
- ➡ Répartir la DGF en fonction de données contemporaines de population, ressources et charges.

La dette publique de 1995 à 2025



² Données provenant de l'Horloge de la Dette Publique, un site qui compile en continu les données publiques (principalement issues de l'INSEE, Eurostat et documents budgétaires).

Evolution du déficit public structurel en % du PIB



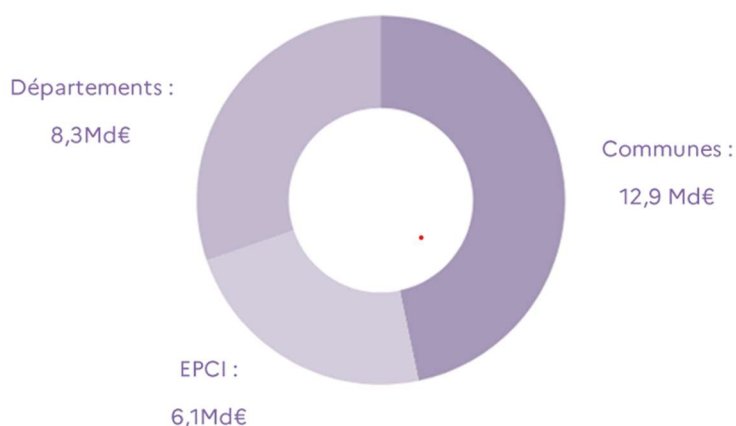
Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 initial prévoyait un déficit en amélioration, revenant à 4,7 % du PIB. Pour atteindre cet objectif, il est envisagé que les collectivités territoriales soient mises à contribution, ce qui se traduira par certaines diminutions de leurs recettes :

- Les compensations liées à la perte de bases des locaux industriels pourraient diminuer de 25 %, prenant en compte la revalorisation cadastrale annuelle et l'évolution physique des locaux.
- L'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) resterait quasiment stable, mais des ajustements internes significatifs sont prévus, notamment un renforcement de la péréquation.

La DGF se compose de la dotation forfaitaire (12,9 Md€ en 2025), complétée par :

- ↳ La Dotation Solidarité Rurale, qui atteindra 150 M€ en 2026 (+6,3 %)
- ↳ La Dotation Solidarité Urbaine, portée à 140 M€ en 2026 (+4,7 %)
- ↳ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), stable depuis 2016.

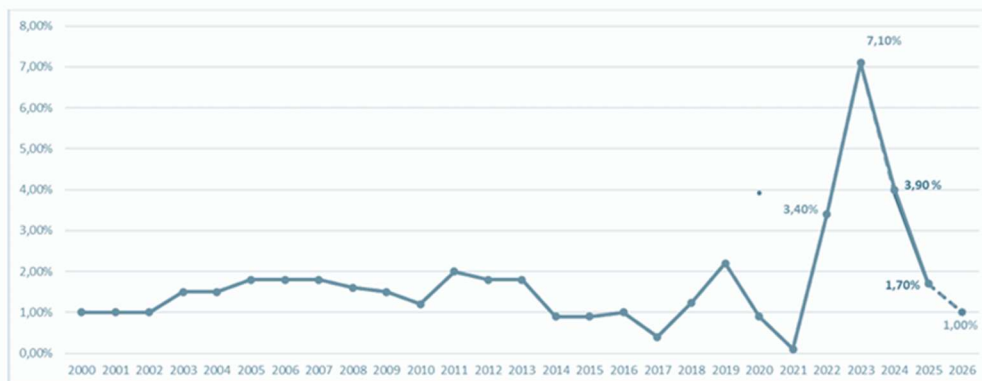
Répartition de la DGF en 2025



- **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** : maintien du dispositif pour soutenir les investissements, **mais suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement.**
- **Crédits d'investissement 2026** : 2,63 Md€ dédiés aux collectivités via la DSIL, la DETR et le Fonds vert.
- **Fiscalité locale** : aucune réforme majeure annoncée

Autres facteurs conjoncturels impactant le budget des collectivités

- Revalorisation des bases locatives : l'indexation devrait s'établir à environ 1 % pour 2026.



- **Évolution des taux d'intérêt :**

Les taux à court terme ont évolué au cours des cinq dernières années, mais la plupart des établissements bancaires proposent encore des prêts à taux fixe à des conditions correctes. Certains établissements offrent des prêts adossés au Livret A (taux du Livret A + marge de l'établissement). Avec un taux du Livret A de 1,7 % jusqu'en janvier 2026, les collectivités peuvent actuellement accéder à des financements à taux fixe inférieurs à 3 % sur 20 ans, avec des perspectives de stabilité ou de légère amélioration à court et moyen terme.

- **Hausse des cotisations patronales de retraite :**

Pour financer le déséquilibre des caisses de retraite de la fonction publique territoriale, les cotisations patronales à la CNRACL augmentent de 3 points par an depuis 2025, jusqu'en 2028.

Année	Taux de cotisation
2021	30,65 %
2022	30,65 %
2023	30,65 %
2024	31,65 %
2025	34,65 %
2026	37,65 %
2027	40,65 %
2028	43,65 %

1.4. Contexte Mauges Communauté

Beaupréau-en-Mauges s'inscrit dans le périmètre de l'EPCI **Mauges Communauté**, qui regroupe six communes nouvelles et porte des politiques structurantes pour le territoire. **Ces politiques influencent directement les choix communaux, notamment en matière d'aménagement, de mobilité, d'habitat et de transition énergétique.**

Dans la perspective 2026-2030, les actions de Mauges Communauté s'inscrivent dans une dynamique de **résilience territoriale**, combinant innovation, transition écologique et cohésion sociale. Pour Beaupréau-en-Mauges, cela se traduit par :

- Une **collaboration renforcée** sur les projets d'aménagement, de voirie, de mobilités, d'habitat et de développement économique.
- Une **adaptation continue des documents d'urbanisme**.
- Une **anticipation des recettes fiscales** liées aux zones d'activités.

Cette synergie permet à la commune de bénéficier d'un cadre stratégique ambitieux, tout en maîtrisant les impacts budgétaires et opérationnels.

De son côté, Mauges Communauté poursuit activement la mise en œuvre de sa **feuille de route 2021-2030**, articulée autour de **trois axes majeurs**, dont les principales actions récentes et en cours, sont détaillées ci-dessous.

Axe 1 : Aménagement - Un territoire structurant son maillage urbain

Révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'objectif est de cadrer l'aménagement du territoire à l'horizon 2050, en intégrant les principes de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols (Zéro Artificialisation Nette – ZAN).

Cette révision a vu la finalisation :

- du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** en 3 axes : révéler les valeurs d'un territoire respirable, promouvoir un projet circulaire, et construire ensemble les transitions.
- du **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** finalisé en 2025, fruit d'une co-construction (18 ateliers, 2 études, 1 événement grand public, etc.).
- et la création d'outils innovants : **Observatoire foncier** et **site internet de l'inventaire du patrimoine des Mauges**.

➡ **L'implication de la commune** de Beaupréau-en-Mauges va se concrétiser par la **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévue en 2027**, avec une attention particulière à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Axe 2 : Développement – Un territoire compétitif et innovant

Développement économique et emploi :

- **Le déploiement de zones d'activités économiques** sur les communes
- **Synergie, le tiers-lieu de l'économie circulaire** : Espaces de coworking, matériauthèque, et formations en partenariat avec les Compagnons du Devoir.

Agriculture et alimentation

- **Création d'une plateforme alimentaire territoriale « Consommer Mauges »** : Structuration des circuits courts pour les habitants et la restauration collective (2 millions de repas/an visés). Ceci va nécessiter d'adapter les marchés publics pour intégrer des produits locaux avec un coût indirect sur la restauration scolaire.

Transition énergétique et environnement

- **Installation d'ombrières photovoltaïques sur 6 sites** pour une production de 1 MW, équivalent à 900 foyers.
- **Une Station Mauges BioGNV**, pour la décarbonation des transports (30 poids lourds avitaillés/jour).

Axe 3 : Vivre ensemble – Un territoire solidaire organisant des services de qualité

Habitat et rénovation :

- **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** : 800 logements accompagnés sur un objectif de 2 000 d'ici 2028.

Mobilités douces : des aménagements à réaliser pour encourager les mobilités douces.

Eau et assainissement

- **Grand cycle de l'eau** : Sécurisation de l'alimentation en eau potable (29 M€ d'investissement, mise en service prévue en 2029).
- **Petit cycle de l'eau** : 32 stations d'épuration mises en conformité depuis 2019, 15 000 m de canalisations renouvelées.

Santé et solidarités

Dans le but d'une amélioration de l'accès aux soins pour les habitants, Mauges Communauté s'est investi dans plusieurs actions dont celle-ci :

- **Plan d'attractivité médicale** : Aides à l'installation des professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, etc.).

Mauges Communauté apporte également un **soutien financier** à Beaupréau-en-Mauges, par le biais de l'**attribution de compensation de 1 298 M€** (issue des transferts de compétences et de la gestion de l'eau potable). Ce soutien permet d'accompagner les projets communaux.

1.5. Contexte Communal

La commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, créée le 15 décembre 2015, fête en 2026 ses dix années d'existence. C'est aujourd'hui un territoire structuré et cohérent au sein de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, dont elle constitue l'un des pôles majeurs.

La population communale connaît une évolution régulière depuis sa création. Selon les données INSEE, la commune comptait 23 168 habitants au 1^{er} janvier 2016 et 24 720 habitants au 1^{er} janvier 2026, soit une progression de 6,7 % sur la période. Cette dynamique démographique s'explique par l'attractivité du territoire, la qualité des équipements publics et le développement des zones d'habitat et d'activités économiques. Par ailleurs, le taux de chômage est de 5,5 % (selon des données de fin 2024) inférieur à la moyenne nationale, 7 %, reflet d'un bassin dynamique.

Le projet politique du mandat 2020-2026 repose sur trois fondements :

- **Le rayonnement de Beaupréau-en-Mauges pour garantir une qualité de vie durablement préservée.**
- **L'animation du territoire pour favoriser le bien vivre ensemble.**
- **L'optimisation des ressources et des moyens pour assurer une offre de services pérenne et de proximité.**

Ces fondements s'articulent autour de huit piliers : **Environnement, Solidarité, Accueil, Communication, Transmission, Initiative, Lien social, Évaluation**. Toutes les politiques sont guidées par le pilier « Environnement » et évaluées pour garantir leur efficacité.

Projets communaux 2026 :

Patrimoine et transition énergétique

Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) : le diagnostic a été réalisé en 2024 sur 252 bâtiments communaux. Il a révélé un déficit d'entretien du patrimoine bâti et la nécessité d'investissements pour la rénovation énergétique et la mise aux normes.

Actions 2026 : *poursuite des travaux de rénovation et mise en conformité des bâtiments publics, d'entretien de la voirie, avec des enveloppes plus importantes au budget 2026.*

Voirie et déplacements

Voirie : le patrimoine routier nécessite un effort budgétaire renforcé pour maintenir la qualité des infrastructures et la sécurité des déplacements.

Actions 2026 : *poursuite du programme de travaux d'entretien de la voirie en y intégrant les mobilités douces avec une enveloppe budgétaire plus importante pour 2026.*

Santé et accès aux soins

Compte tenu de la pénurie de médecins généralistes sur le territoire et pour garantir l'accès aux soins pour les habitants, il a été ouvert un premier centre de santé communal à Gesté, le 1^{er} mai 2025 avec un médecin salarié.

Actions 2026 : *Un nouveau centre de santé ouvrira le 1^{er} avril 2026 avec l'arrivée d'un premier médecin. Dans un premier temps, il sera installé au sein de la maison pluridisciplinaire de santé de Beaupréau, en attendant la réalisation des travaux d'aménagement dans des locaux de l'hôpital St Martin appartenant à la FASSIC.*

Education et solidarité

Pour disposer de services de qualité en termes d'éducation, social et solidarité, des projets vont se concrétiser.

Actions 2026 :

- *Projet de rénovation et d'extension de l'école publique de Villedieu-la-Blouère.*
- *Projet de rénovation et d'extension de la résidence autonomie Saint Jean porté par le budget du CCAS, avec soutien financier de la commune sur les années futures.*

Urbanisme et habitat

De nouveaux aménagements de quartiers et de nouveaux équipements sont indispensables pour accueillir de nouvelles populations, tout en garantissant un cadre de vie respectueux de l'environnement et conforme au SCOT ainsi qu'à la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

Actions 2026 : *Poursuite des opérations de lotissement et d'aménagement de quartiers en respectant les seuils d'artificialisation fixés par l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050 et pour répondre aux besoins du Plan Local de l'Habitat.*

Culture et lien social

Actions 2026 : *Construction d'un Pôle culturel pour accueillir la médiathèque et l'école de musique.*

Enjeux financiers identifiés pour l'exercice 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire marqué par plusieurs évolutions réglementaires et financières susceptibles d'affecter les recettes et les dépenses de la commune. Les éléments présentés ci-après permettent d'éclairer l'impact de ces mesures sur la projection 2026.

Impact potentiel des annonces du Projet de Loi de Finances 2026

Bien que le Projet de Loi de Finances 2026 ne soit pas encore adopté à ce jour, plusieurs mesures envisagées pourraient modifier l'équilibre financier de la commune :

- ↳ Suppression de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement, entraînant une perte estimée à -140 K€.
 - ↳ Réduction de 25 % des allocations compensatrices versées au titre des exonérations applicables aux établissements industriels, soit un impact prévisionnel de -210 K€.
 - ↳ Stabilité annoncée de l'enveloppe globale de la DGF, mais avec des ajustements internes susceptibles d'affecter la répartition, notamment via le renforcement de la péréquation.
- Ces évolutions pèsent directement sur les projections de recettes de fonctionnement pour 2026.

Effets des décisions réglementaires antérieures impactant 2026

Outre les mesures envisagées dans le PLF 2026, plusieurs décisions déjà actées au niveau national entraînent une progression mécanique des charges de fonctionnement :

- ↳ Hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL : +3 points par an de 2025 à 2028, générant une augmentation estimée à +130 K€ pour 2026.
- ↳ Participation obligatoire de l'employeur à la complémentaire santé des agents titulaires, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026, estimée à +60 K€.

Ces éléments contribuent à la progression attendue des dépenses de fonctionnement entre 2025 et 2026.

Conséquences sur les équilibres prévisionnels

L'ensemble de ces mesures conduit à :

- ↳ Une contraction attendue de l'épargne de gestion, liée simultanément à la diminution de certaines recettes et à l'augmentation mécanique de charges réglementaires ;
- ↳ Une pression accrue sur les marges de manœuvre de fonctionnement, nécessitant de maintenir une vigilance particulière sur l'évolution des dépenses courantes ;
- ↳ Un contexte d'élaboration du budget 2026 marqué par une moindre dynamique des recettes, malgré une situation financière qui demeure globalement solide à la date du ROB.

Rappel des priorités de la commune pour 2026

- ↳ Maintenir un bon niveau d'investissement pour l'entretien de son patrimoine bâti et de la voirie ;
- ↳ Poursuivre la réalisation des investissements programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- ↳ Continuer le déploiement des politiques communales en matière de santé et de transition énergétique, dans le respect d'un budget maîtrisé.

Ces éléments sont pris en compte
dans les différentes projections financières présentées dans ce rapport.

2. Situation financière de la commune et projection

2.1. Une situation saine comparée aux collectivités de la même strate*

La Direction des Finances Publiques élabore tous les ans des fiches financières concernant les collectivités. Ci-dessous des extraits de cette fiche au titre de l'exercice 2024 pour la commune :

Données socio-démographiques

Population légale au 01/01/2026 (INSEE) : **24 720 habitants (+0,4 %)**

Nombre de foyers fiscaux : **12 850**

Part des foyers non imposables : **61,8 %** contre 60,9 % au niveau départemental, 51,5 % au niveau régional et 55,8 % au niveau national

Revenu fiscal moyen par foyer : **27 405 €** contre 26 875 € au niveau du département, 32 602 € au niveau régional et 29 068 € au niveau national.

Données budgétaires 2024 avec montants en € / habitant				
	Commune	Département	Région	National
Produits fonctionnement réels	1115	1226	1299	1675
Fiscalité	519	562	699	787
DGF	313	279	159	205
Charges de fonctionnement réelles	977	1054	1166	1542
Charges de personnel nettes	449	506	625	854
% CP/DRF	46 %	48 %	53,6%	55,3%
Subventions versées	77	104	111	111
Capacité d'autofinancement	224	240	209	208
Dépenses d'équipements	493	407	408	422
Encours dette au 31/12/2024	92	386	585	947
Encours dette/CAF	0,41	1,60	2,76	4,47
Fonds de roulement	480	334	263	238
Données fiscales				
Taux impôts locaux	Commune	Département	Région	National
Taxe d'habitation sur logement vacant et résidence secondaire	23,13 %	20,55 %	22,88 %	22,54 %
Taxe foncière propriétés bâties	41,45 %	44,08 %	41,05 %	40,35 %
Taxe foncière propriétés non bâtie	49,48 %	48,90 %	52,28 %	56,14 %

*Nbre de communes traitées pour le Département : 4 (Chemillé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine et Saumur)

Nbre de communes traitées pour la Région : 15

Nbre de communes traitées pour la France entière : 312

Bases nettes "ménages" taxées en 2024	Bases totales en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidence secondaires (THRS)	765 337	31	64	173	129
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	24 001 975	986	1088	1401	1641
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	1 564 357	64	57	24	7

Ces données synthétiques permettent de **mesurer la bonne santé financière de la commune et des marges d'évolution possibles** sur ses dépenses et de ses recettes vis-à-vis des autres communes de la même strate.

2.2. Point sur l'évolution de l'épargne de gestion

Montant en k€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Produits de fonctionnement courant (Pfc)	23 222	23 962	25 282	26 030	27 258	27 588
- Charges de fonctionnement courant	16 757	18 274	19 660	20 613	21 709	22 618
= EPARGNE DE GESTION (EG)	6 465	5 688	5 622	5 417	5 549	4 970
- Intérêts	305	209	200	165	101	80
= EPARGNE BRUTE (EB)	6 160	5 479	5 422	5 252	5 448	4 890
Taux d'épargne brute = EB/Pfc	26%	22%	21%	20%	20%	18%
- Capital	1 404	1 376	1 439	1 410	582	532
= EPARGNE NETTE (EN)	4 756	4 103	3 983	3 842	4 866	4 358

L'épargne de gestion résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des charges d'intérêts de la dette. **Il s'agit de l'autofinancement dégagé destiné à financer l'investissement.**

Au stade de la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), l'épargne de gestion pour l'exercice 2025 est estimée à 5 M€. Ce montant dépasse l'objectif cible de 3,7 M€ fixé dans la prospective financière du mandat. Ceci se justifie :

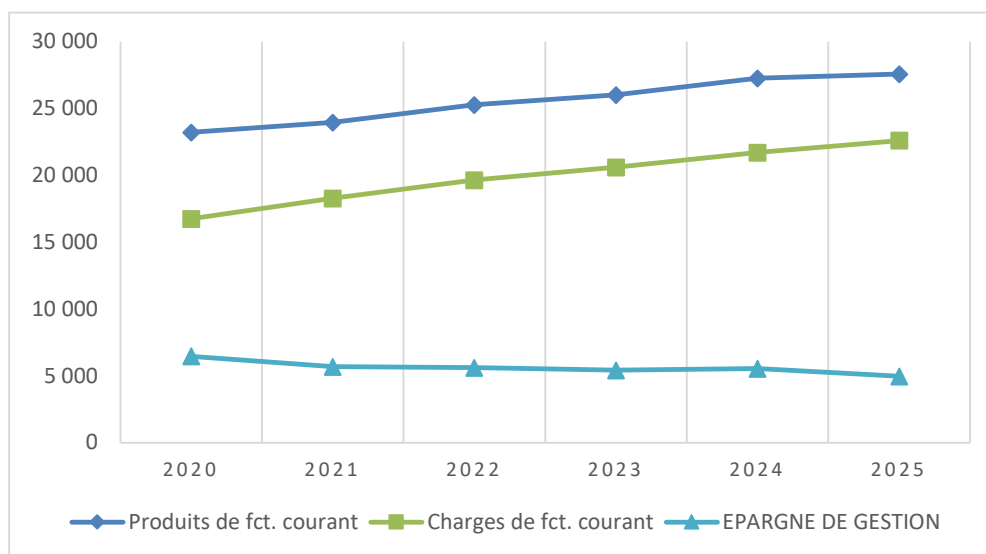
- 🔗 **Un taux de réalisation des dépenses 2025 évalué à 97 %, reflétant une exécution budgétaire maîtrisée.**
- 🔗 **Des recettes supérieures aux prévisions initiales, ces dernières ayant été établies selon une approche prudente.**

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Le taux d'épargne brute mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

En K€



Jusqu'à 2024, la trajectoire des recettes est en parallèle des dépenses permettant d'avoir un niveau d'épargne de gestion stable, supérieur à 5 M€. À compter de 2025, il est constaté que la trajectoire des recettes stagne alors que celle des dépenses progresse.

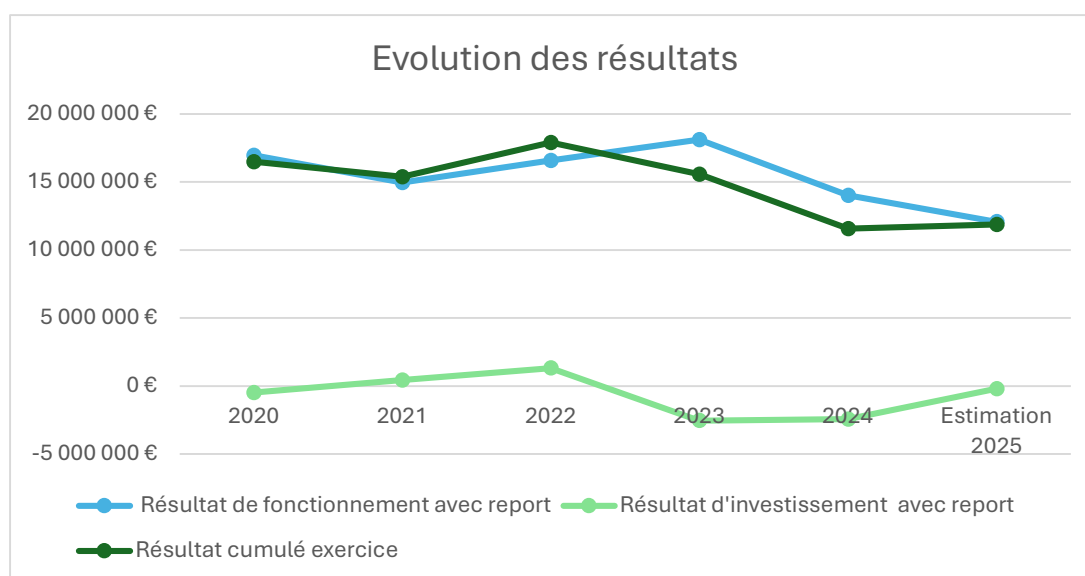
2.3. Point sur l'évolution des résultats des exercices

Le tableau ci-dessous présente les résultats cumulés des exercices, intégrant l'ensemble des écritures comptables, y compris les amortissements (en dépenses et en recettes) et des écritures comptables d'ordre.

Contrairement à l'épargne de gestion, qui ne retrace que les opérations réelles (hors amortissements et provisions), ce tableau offre une vision globale et consolidée de la situation financière de la collectivité.

Les données montrent une baisse progressive des excédents des exercices précédents (Report n-1 fonctionnement). Cette tendance s'explique par le financement des investissements via cette réserve, conformément à la stratégie budgétaire retenue.

Résultats exercice	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Fonctionnement Recettes	21 743 400,51 €	23 600 129,64 €	25 662 807,88 €	26 479 858,73 €	27 524 867,53 €	27 696 743,00 €
Fonctionnement Dépenses	23 535 942,85 €	24 240 595,16 €	22 227 435,70 €	23 177 251,95 €	24 163 793,15 €	24 864 503,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 792 542,34 €	640 465,52 €	3 435 372,18 €	3 302 606,78 €	3 361 074,38 €	2 832 240,00 €
Report résultat n-1	15 175 180,69 €	14 306 567,02 €	13 148 636,69 €	14 816 425,44 €	10 660 145,77 €	9 251 322,13 €
Résultat de fonctionnement avec report	16 967 723,03 €	14 947 032,54 €	16 584 008,87 €	18 119 032,22 €	14 021 220,15 €	12 083 562,13 €
Investissement Recettes	7 260 003,75 €	9 526 144,09 €	8 018 206,95 €	6 152 769,81 €	16 569 709,31 €	13 274 700,00 €
Investissement Dépenses	6 415 624,59 €	10 676 054,03 €	7 118 980,56 €	10 022 437,51 €	16 473 893,04 €	11 039 030,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 844 379,16 €	1 149 909,94 €	899 226,39 €	- 3 869 667,70 €	95 816,27 €	2 235 670,00 €
Report résultat n-1	366 377,89 €	- 725 502,13 €	424 407,81 €	1 323 634,20 €	- 2 546 033,50 €	- 2 450 217,23 €
Résultat d'investissement avec report	- 478 001,27 €	424 407,81 €	1 323 634,20 €	- 2 546 033,50 €	- 2 450 217,23 €	- 214 547,23 €
Résultat cumulé exercice	16 489 721,76 €	15 371 440,35 €	17 907 643,07 €	15 572 998,72 €	11 571 002,92 €	11 869 014,90 €



2.4. Evolution des produits de fonctionnement depuis 2020 et projection 2026

Les contributions directes (impôts) et les dotations représentent 85 % des produits de fonctionnement.

Depuis 2020, les produits de fonctionnement ont progressé et ont subi des hausses plus ou moins significatives, notamment en 2022, année de retour à la normale après le COVID, puis en 2023 avec la revalorisation des bases locatives de la fiscalité de 7,9 %.

En 2025, les recettes de fonctionnement seraient de 27 588 K€ en progression de 330 K€, et en 2026, diminueraient de 409 K€.

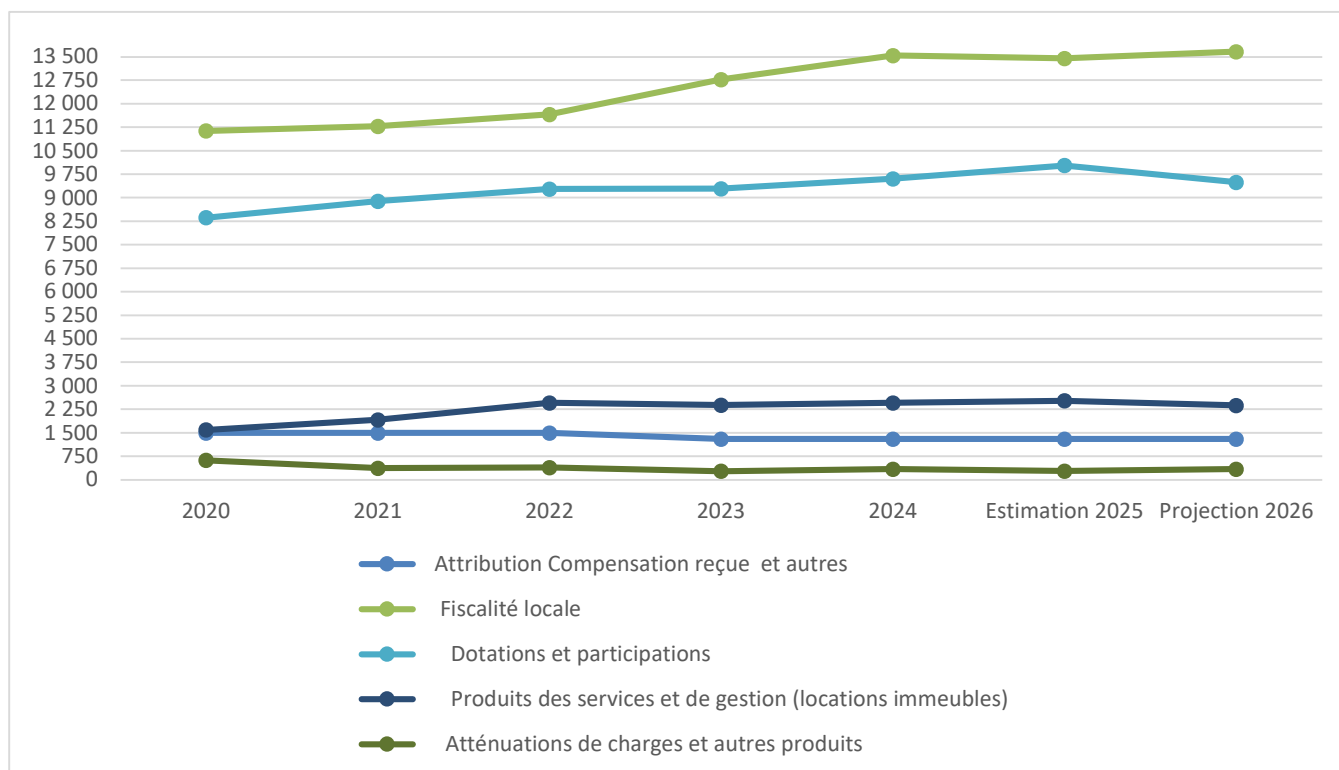
Montant en K€	2020	2021	Evol.	2022	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	Estimation 2025	Evol.	Projection 2026	Evol.
Attribution Compensation reçue et autres	1 495	1 495	0,0%	1 499	0,3%	1 302	-13,1%	1 303	0,1%	1 302	-0,1%	1 302	0,0%
Fiscalité locale	11 139	11 281	1,3%	11 664	3,4%	12 778	9,6%	13 542	6,0%	13 450	-0,7%	13 668	1,6%
Dont Contributions Directes	10 229	10 310		10 587		11 771		12 633		12 566		12 797	
Dont Taxe additionnelle DMTD	628	680		770		690		584		590		605	
Dont Taxe sur les pylônes électriques	0	99		101		106		117		118		120	
Dont Taxe sur les déchets stockés	0	180		182		166		154		142		135	
Dotations et participations	8 370	8 896	6,3%	9 278	4,3%	9 293	0,2%	9 608	3,4%	10 033	4,4%	9 500	-5,3%
Dont DGF	7 023	7 060		7 078		7 306		7 634		7 852		7 852	
Dont FCTVA fct	65	192		280		161		154		140		0	
Dont Compensations fiscales	466	784		911		966		1 055		1 177		874	
Produits des services et de gestion (locations immeubles)	1 595	1 915	20,1%	2 453	28,1%	2 380	-3,0%	2 460	3,4%	2 522	2,5%	2 369	-6,1%
Atténuations de charges et autres produits	623	375	-39,8%	388	3,5%	277	-28,6%	345	24,5%	281	-18,6%	340	21,0%
Produits de fonctionnement	23 222	23 962	3,2%	25 282	5,5%	26 030	3,0%	27 258	4,7%	27 588	1,2%	27 179	-1,5%



Attention ! Le tableau présente les données estimées du réalisé 2025 et une projection pour 2026, ces chiffres ne sont pas définitifs. **La projection des recettes 2026 tient compte des mesures annoncées dans le projet de Loi de Finances 2026.**

En K€

Trajectoire des produits de fonctionnement



2.4.1. - Fiscalité

Depuis la réforme de la fiscalité locale mise en œuvre à partir de 2021 pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la lecture de la fiscalité communale a changé. La commune perçoit désormais une part de la taxe foncière auparavant attribuée au département, ajustée par un coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation. En conséquence, son levier fiscal se limite essentiellement à la taxe foncière.

k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH	24 405	1 016	701	1 050	2 198	843
<i>dont base résidences secondaires</i>	811	839	566	800	1 433	604
Base nette FB	21 507	20 088	21 221	22 827	24 002	24 515
Base nette FNB	1 376	1 384	1 418	1 509	1 564	1 585

Le produit de la fiscalité a connu des hausses successives :

- 2023 : revalorisation des bases locatives de 7,9 % et hausse des taux de fiscalité de 3,5 %.
- 2024 : revalorisation des bases de 3,9 %, et un produit fiscal incluant à tort des recettes liées à la taxation des logements vacants instaurée en 2019. Une régularisation a eu lieu en 2025 avec un remboursement du trop-perçu.
- 2025 : progression du produit fiscal grâce à une revalorisation des bases de 1,7 %.
- Pour 2026 : situation similaire, avec une progression estimée des bases locatives à 1 %.

Au stade du ROB pour 2026, aucune augmentation des taux de fiscalité communale n'est envisagée dans les prévisions de recettes. Ce choix s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour la mandature

Rappel des taux appliqués en 2025 :

	Taux d'imposition commune 2025
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	23,13 %
Taxe d'habitation sur logements vacants	23,13 %
Taxe foncière propriétés bâties	41,45 %
Taxe foncière propriétés non bâties	49,48 %

Le produit fiscal large intégrant les compensations ménages et entreprises industrielles **a progressé de 3 048 K€** entre 2020 et 2025, dont 1 239 K€ en 2023 et 951 K€ en 2024. Là aussi, on s'aperçoit que la lecture change, du fait de la décision de l'Etat, en 2021, de réduire de 50 % la valeur locative de la taxe foncière des établissements industriels, avec le versement d'une allocation de compensation. C'est cette allocation, que l'Etat projette de réduire de 25 % sur 2026, justifiant l'évolution du produit fiscal en négatif.

Montant en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Projection 2026
Contributions directes	10 229	10 310	10 587	11 771	12 633	12 566	12 797
Compensations ménages et entreprises industrielles	466	784	911	966	1 055	1 177	932
= Produit fiscal large	10 695	11 094	11 498	12 737	13 688	13 743	13 729
Evolution		21/20	22/21	23/22	24/23	25/24	26/25
		3,7%	3,6%	10,8%	7,5%	0,4%	-0,1%

Pour rappel, le conseil municipal a pris antérieurement **plusieurs décisions sur la fiscalité directe locale permettant d'augmenter les recettes fiscales** :

- Taxe d'habitation : assujettissement des logements vacants à la TH
- Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 50 % durant les 2 premières années suivant l'achèvement
- Instauration de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
- Taxe d'aménagement (variant de 1,2 % à 2,5 % suivant les communes déléguées et les secteurs et pouvant aller jusqu'à 5 % pour des secteurs d'activités économiques et commerciales).

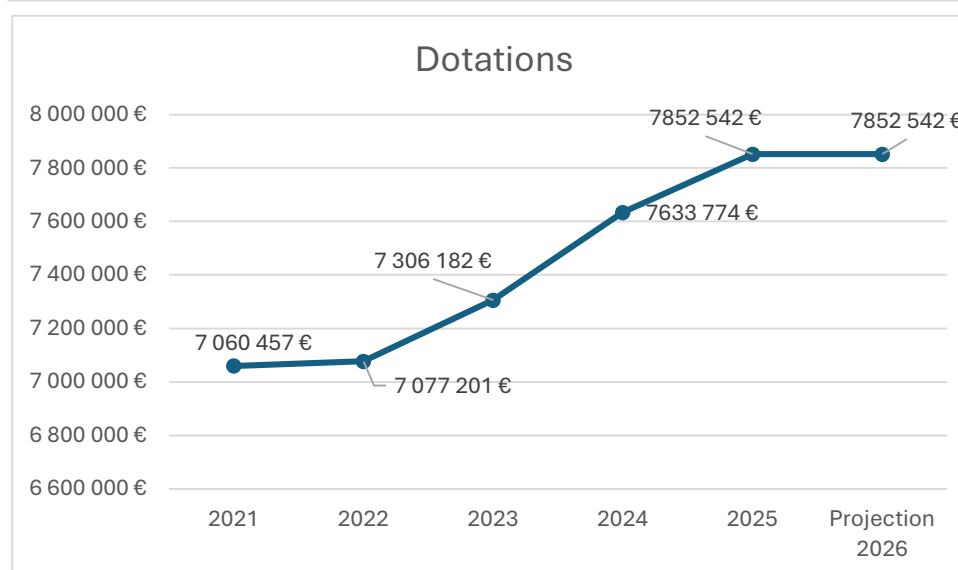
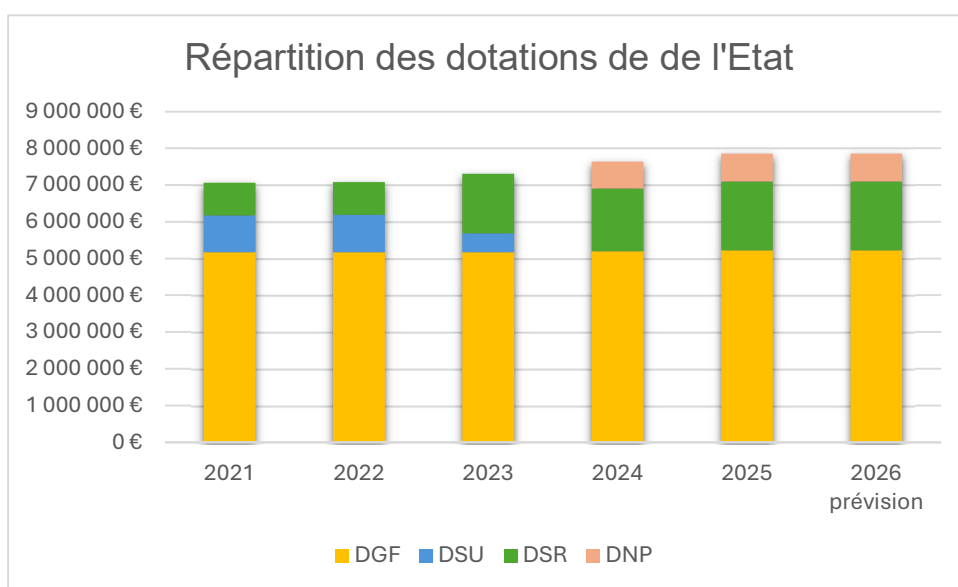
Les droits de mutation qui se trouvent dans les produits de la fiscalité, devraient avoisiner les 600 K€ en 2025, montant stable par rapport à 2024. Il n'a pas été constaté un rebond de l'ordre de 20 %, sur le premier semestre 2025, comme annoncé au niveau national.

2.4.2. - Les dotations de l'Etat

Les dotations comprenant la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP) pour laquelle la commune est à nouveau éligible depuis 2024, ont progressé de 219 K€ en 2025.

Pour 2026, vu les incertitudes du Projet de Loi de Finances 2026, il a été prévu les mêmes montants de dotations qu'en 2025.

Dotations	Montant 2021	Montant 2022	Evol.	Montant 2023	Evol.	Montant 2024	Evol.	Montant 2025	Evol.	Prévision 2026
DGF	5 170 073 €	5 171 879 €	0,0%	5 175 598 €	0,1%	5 196 665 €	0,4%	5 224 654 €	0,5%	5 224 654 €
DSU	1 005 079 €	1 020 017 €	1,5%	510 009 €	-50,0%					
DSR	885 305 €	885 305 €	0,0%	1 620 575 €	83,1%	1 712 911 €	5,7%	1 869 668 €	9,2%	1 869 668 €
DNP	0 €	0 €		0 €		724 198 €		758 220 €	4,7%	758 220 €
TOTAL	7 060 457 €	7 077 201 €	0,2%	7 306 182 €	3,2%	7 633 774 €	4,5%	7 852 542 €	2,9%	7 852 542 €



2.4.3. - Les autres recettes de fonctionnement

Attribution de compensation

L'attribution de compensation dans le cadre du pacte financier avec Mauges Communauté a abouti à un versement de **1 298 K€** dans le cadre du transfert des compétences et de la signature du pacte financier.

Dotations et participations

Le FCTVA sur les dépenses d'entretien « voirie » et « bâtiments » devrait avoisiner 140 K€ en 2025. En revanche, pour 2026, aucune recette n'est prévue étant donné que le FCTVA ne serait plus éligible sur les dépenses de fonctionnement.

Produits des services et de gestion

Les produits des services devraient atteindre 1 808 K€ en 2025, ils représentent 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement. La principale source de recettes est la restauration collective, qui représente 40 % de ce chapitre. L'augmentation des tarifs de 4,8 % prévue à la rentrée 2025 produira ses effets en totalité sur l'exercice 2026, compensant partiellement la baisse des effectifs.

Quant aux produits de gestion, essentiellement issus des locations de biens communaux, ils sont estimés à 545 K€ en 2025 et devraient rester du même ordre en 2026.

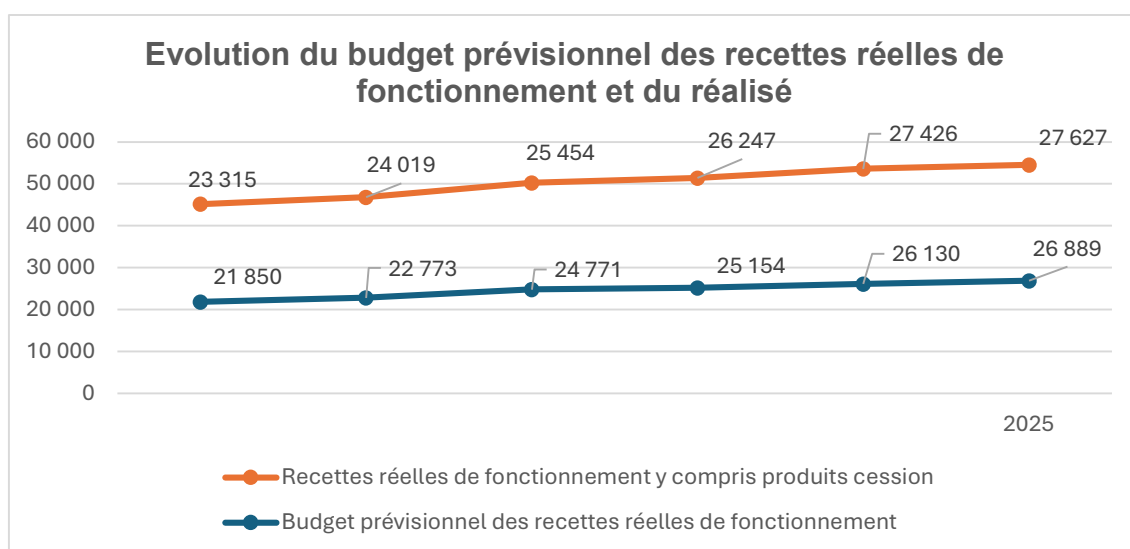
Pour 2026, aucune hausse tarifaire n'est inscrite au stade du ROB, elle dépendra du coût annuel de chaque service et du reste à charge de la commune. Ils devront être ajustés à minima à l'inflation prévisionnelle 2026 (soit +1,3 %).

Evolution du budget prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement et du réalisé

Données en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Budget prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement	21 850	22 773	24 771	25 154	26 130	26 889
<i>Evolution</i>	4,2%	4,2%	8,8%	1,5%	3,9%	2,9%
Recettes réelles de fonctionnement y compris produits cession*	23 315	24 019	25 454	26 247	27 426	27 627
<i>Evolution</i>	-1,6%	3,0%	6,0%	1,6%	4,5%	0,7%
Réalisation	106,7%	105,5%	102,8%	104,3%	105,0 %	102,7%

*chiffres issus des comptes financiers uniques sauf en 2025, données estimées

En K€



Il est constaté que le réalisé est toujours supérieur au prévisionnel, du fait de la prudence de prévision des recettes et également des recettes exceptionnelles qui tombent en cours d'exercice.

2.5. - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2020 et projection 2026

Entre 2020 et 2025, les dépenses de fonctionnement (hors charges d'intérêts) ont augmenté de 5 861 K€, soit en moyenne +1 M€ par an à partir de 2022. Cette progression s'explique principalement par la hausse des coûts énergétiques, du poste « alimentation » et par l'augmentation des charges de personnel.

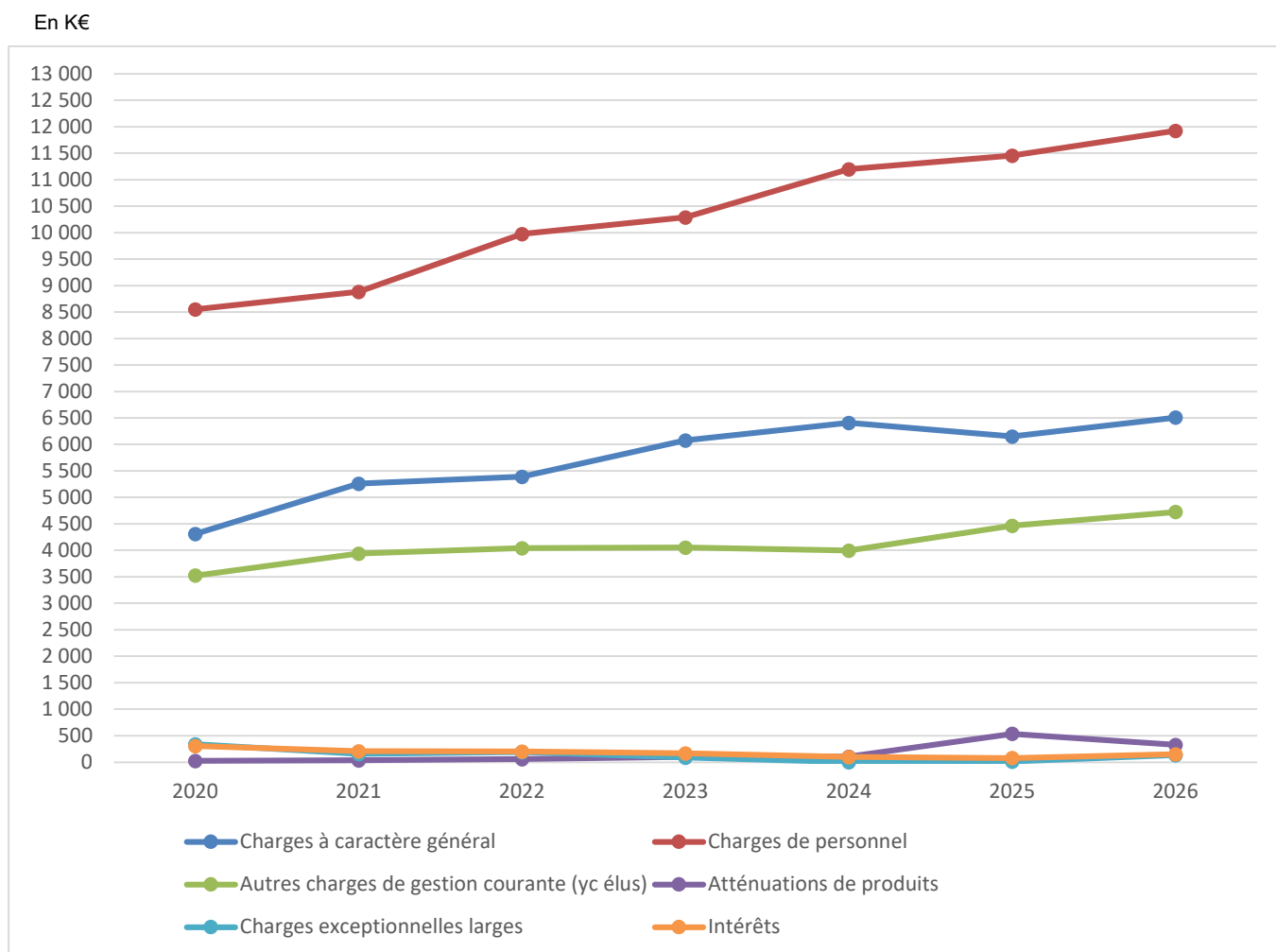
En 2025, elles atteindraient 22 618 K€ et progresseraient à nouveau d'1 M€ pour atteindre 23 617 K€.

Montant en K€	2020	2021	Evol.	2022	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	Estimation 2025	Evol.	Projection 2026	Evol.
Charges à caractère général	4 312	5 258	21,9%	5 390	2,5%	6 078	12,8%	6 407	5,4%	6 150	-4,0%	6 509	5,8%
Charges de personnel	8 554	8 882	3,8%	9 975	12,3%	10 289	3,1%	11 197	8,8%	11 454	2,3%	11 926	4,1%
Autres charges de gestion courante	3 526	3 940	11,7%	4 044	2,6%	4 056	0,3%	3 998	-1,4%	4 463	11,6%	4 726	5,9%
Atténuations de produits	24	36	50,0%	61	69,4%	101	65,6%	105	4,4%	536	408,5%	326	-39,2%
Charges exceptionnelles larges	341	158	-53,7%	190	20,3%	89	-53,2%	2	-98,1%	15	782,4%	130	766,7%
Charges fonctionnement hs intérêts	16 757	18 274	9,1%	19 660	7,6%	20 613	4,8%	21 709	5,3%	22 618	4,2%	23 617	4,4%
Intérêts	305	209	-31,5%	200	-4,3%	165	-17,5%	101	-38,8%	80	-20,8%	152	90,0%
Charges de fonctionnement	17 062	18 483	8,3%	19 860	7,5%	20 778	4,6%	21 810	5,0%	22 698	4,1%	23 769	4,7%



Attention ! Le tableau présente les données estimées du réalisé 2025 et une projection pour 2026, ces chiffres ne sont pas définitifs. En revanche, ils permettent d'avoir une tendance et de finaliser la prévision budgétaire 2026.

Trajectoire des dépenses de fonctionnement



2.5.1. – Les charges à caractère général

Après plusieurs années de forte hausse, les charges à caractère général enregistreraient une baisse de 257 K€ en 2025, liée à la fin de la prestation de l'opération OPAH-RU et à la suppression des dépenses ponctuelles (locations de modulaires, équipements temporaires).

En revanche, **une augmentation de 359 K€ est prévue en 2026**, s'expliquant par des dépenses réglementaires en matière d'aménagement, le renforcement du plan de formation des agents, la hausse des cotisations d'assurances, le déploiement d'actions environnementales (plan de gestion du parc, second cycle TETE), et des hausses de prix incompressibles sur certains marchés. S'ajoute une évolution modérée des coûts énergétiques et alimentaires pour la restauration (projetée +4 %), bien inférieure aux niveaux observés en 2022-2023.

2.5.2. - Les charges de personnel

Depuis 2020, les charges de personnel ont subi des fortes hausses, en 2022 (1 093 K€, + 12,3 %), en 2024, une augmentation significative de 913 K€ (+8,8 %), et en 2025, une progression plus mesurée de 257 K€ (+2,3%) pour atteindre 11 454 K€.

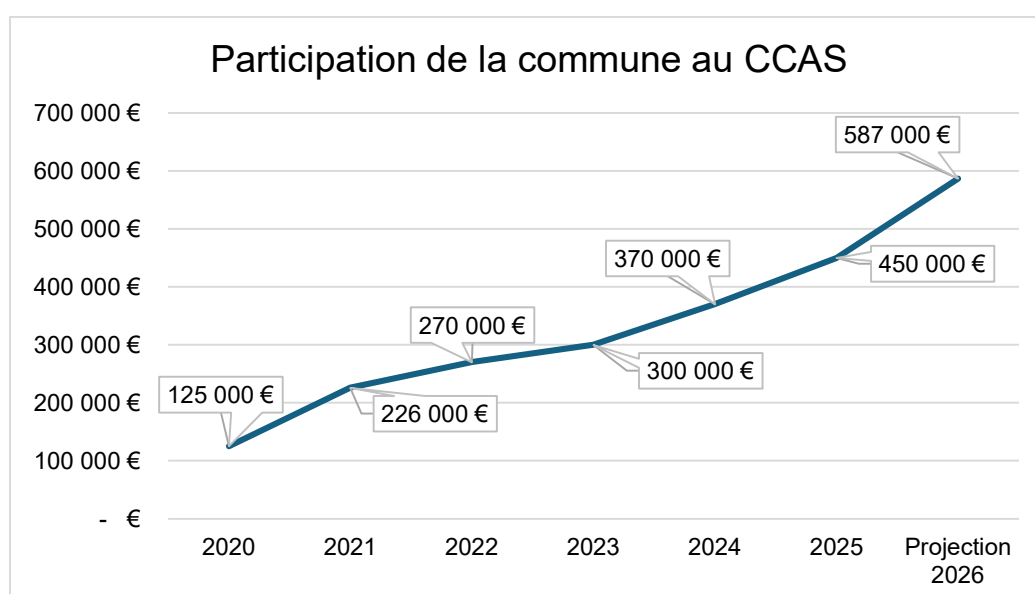
Pour 2026, la projection fait ressortir une évolution de 4,2 %, plus développée sur la partie 7 « Ressources humaines ».

2.5.3. - Les dépenses de gestion courante

En 2025, les charges de gestion courante évolueraient de 465 K€ et devraient connaître une nouvelle hausse de 263 K€ en 2026, pour atteindre 4 726 K€. Les principaux postes de dépenses :

- Subvention au CCAS : depuis 2020, elle a fortement augmenté afin de déployer les politiques « social » et « santé », notamment avec l'ouverture de centres de santé, un premier à Gesté, au 01/05/2025 et un second, à Beaupréau, prévu au 01/04/2026.

Montant en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Projection 2026
Participation de la commune	125 000	226 000	270 000	300 000	370 000	450 000	587 000
<i>Evolution</i>		80,8%	19,5%	11,1%	23,3%	43,2%	30,4%



- Subventions aux associations Récréamômes et Centre Social Evre et Mauges dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles : les subventions versées en 2025 ont représenté 1 100 K€. Selon les projections budgétaires communiquées par ces associations pour 2026, les demandes cumulées pourraient atteindre 1 200 K€. Ces demandes de subventions seront étudiées ultérieurement.
- Participations aux contrats d'associations des OGEC : elles progressent malgré la diminution des effectifs dans les écoles publiques compte tenu que les charges fixes sont tout aussi importantes. En 2025, les participations versées se sont chiffrées à 1 269 K€ et en 2026, elles pourraient atteindre 1 350 K€ (+150 K€) en partant du même coût élève 2024-2025.
- Subventions aux associations : elles restent stables, à 466 K€ en 2025, et devraient se maintenir au même niveau en 2026.
- Subventions dans le cadre de l'OPAH RU : l'opération s'est terminée en 2024, néanmoins, l'attribution des subventions se poursuit en 2025 (212 K€) et en 2026 (240 K€).
- Egalement, dans ce chapitre, les indemnités et charges sociales des élus, représentant 640 K€ pour 2025. Prévision de la même enveloppe pour 2026.

2.5.4. – Atténuations de produits

En 2025, la collectivité a reversé à la Direction des Finances Publiques, la somme de 276 K€ perçue à tort en 2024 au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et des résidences secondaires (THRS), dans le cadre des dégrèvements accordés.

Par ailleurs, dans le contexte du transfert de compétence en matière de zones d'activités économiques (ZAE) à Mauges Communauté, une évolution significative des remboursements de la taxe foncière (TF) sur les constructions est à prévoir. Ceci est dû principalement à l'installation de nouvelles entreprises sur la ZAE Anjou Actiparc. En 2025, il a été reversé la somme de 230 K€ et pour 2026, il est prévu 300 K€.

2.5.5. – Charges d'intérêts

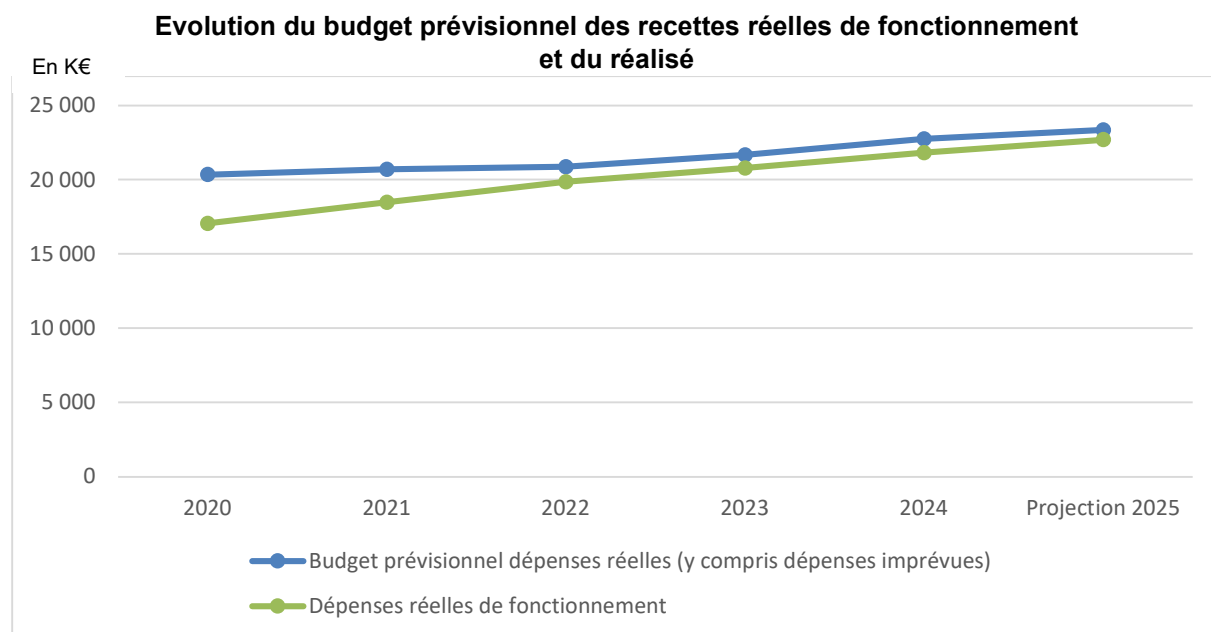
Un nouvel emprunt de 3,5 M€ a été contractualisé en fin d'année 2025, expliquant la hausse des intérêts d'emprunts à rembourser en 2026, prévision 152 K€. L'évolution de la dette est développée au point 6.

Evolution du budget prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement et du réalisé

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution du budget prévisionnel et du réalisé, ainsi que sa consommation. Il est constaté que le budget n'est jamais consommé en totalité. Néanmoins, ces dernières années, un effort a été consenti pour ajuster le budget au plus près du réalisé. Le taux de consommation avoisinerait les 97 % pour 2025.

Données en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Budget prévisionnel dépenses réelles (y compris dépenses imprévues)	20 352	20 698	20 865	21 673	22 743	23 350
<i>Evolution</i>		1,7%	0,8%	3,9%	4,9%	2,7%
Dépenses réelles de fonctionnement*	17 062	18 483	19 858	20 778	21 810	22 698
<i>Evolution</i>		8,3%	7,4%	4,6%	5,0%	4,1%
Consommation	83,8%	89,3%	95,2%	95,9%	95,9%	97,2%

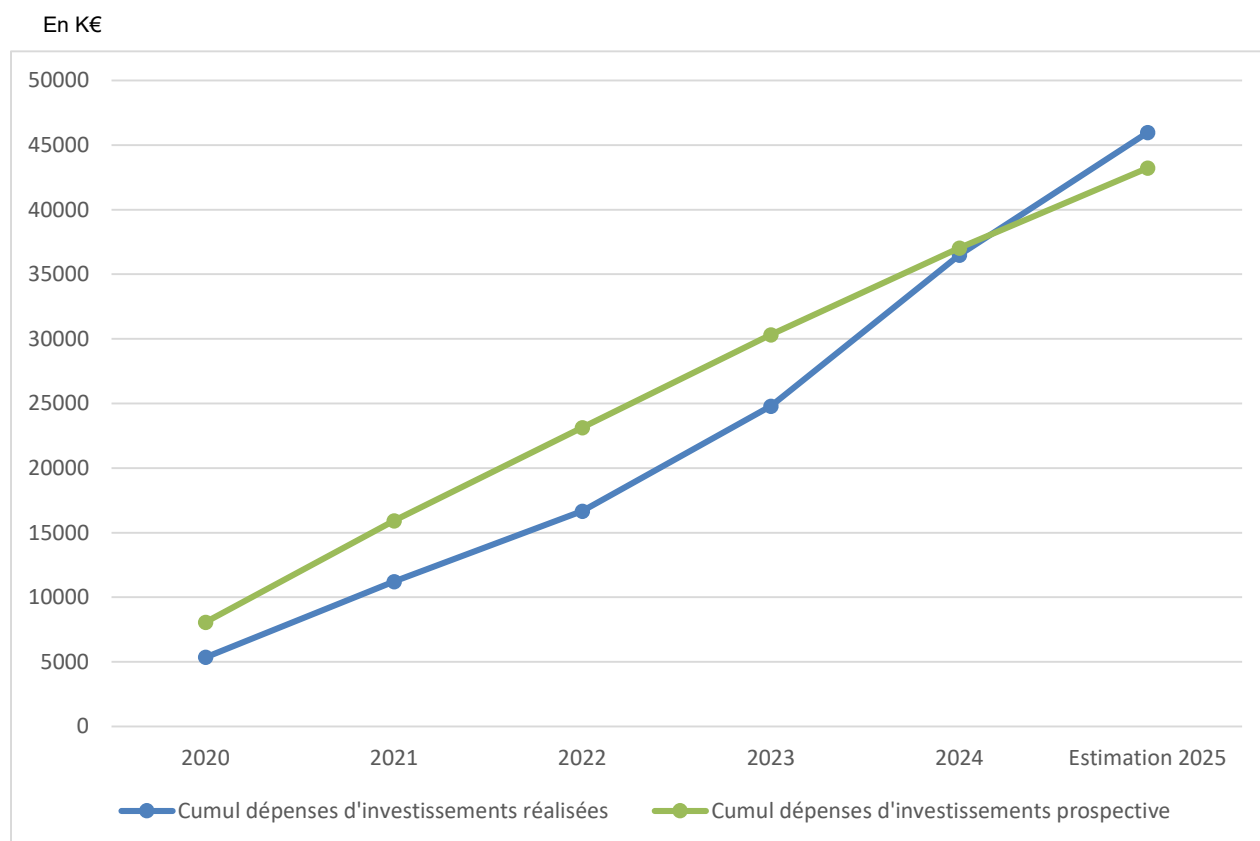
*chiffres issus des comptes financiers uniques sauf en 2025, données estimées



3. La politique des investissements

3.1. - Les dépenses d'investissement

Montant en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	TOTAL
Dépenses d'investissement réalisées	5 365	5 849	5 471	8 117	11 686	9 500	45 988
Dépenses prospective mandat	8 087	7 850	7 200	7 200	6 700	6 200	43 237
Différence	-2 722	-2 001	-1 729	917	4 986	3 300	2 751



La prospective du mandat (2020-2026) fixait un programme des investissements à 49 M€, qui sera réalisé à hauteur de 94 % au 31/12/2025.

L'avancée des projets inscrits au PPI

Les projets qui se sont concrétisés en 2025

- La construction du restaurant scolaire et périscolaire au Pin-en-Mauges qui a été mis en service début novembre
- Les travaux d'aménagement des voiries rue de La Pépinière et Mont de Vie à Beaupréau
- Les travaux d'aménagement de la voirie rue Nationale à la Chapelle du Genêt
- Les travaux d'aménagements des espaces publics aux abords de La Loge à Beaupréau

Les projets et travaux d'entretien qui se poursuivent en 2026

Patrimoine et transition énergétique

La ligne pour l'entretien du patrimoine bâti est renforcée afin de pouvoir réaliser :

- ✎ Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes du système de sécurité incendie de la Maison Commune des Loisirs à Gesté
- ✎ Travaux de mise aux normes de la piscine Aqua'Mauges
- ✎ Travaux de rénovation de toiture de trois salles de sports Andrezé, La Jubaudière et La Poitevineière.
- ✎ Des études pour la construction d'un bâtiment de stockage destiné aux associations à Beaupréau

Voirie et déplacements

- La ligne pour l'entretien de la voirie est aussi augmentée compte tenu de l'état dégradé de certaines voies

Santé et accès aux soins

- Travaux d'aménagement d'un centre de santé sur la commune de Beaupréau

Education et solidarité

- Le projet de réhabilitation et extension de l'école de Villedieu

Urbanisme et habitat

- La démolition de la maison rue de Vendée à Gesté
- La démolition de l'hôtel Vert Galand à Jallais

Culture et lien social

- Les études préalables à la construction du pôle culturel pour la médiathèque et école de musique à Beaupréau

Les dépenses d'équipements en 2026 se chiffreraient à 13 M€ et se décomposeraient comme suit :

Dépenses structurantes	Montant en K€
Autorisations Programme/Crédits paiements en cours : • Restaurant scolaire et périscolaire au Pin-en-Mauges (fin de l'opération) • Travaux d'aménagement de voirie : Aménagement des espaces publics site de la Loge à Beaupréau - Travaux de voirie rue Nationale à La Chapelle du Genêt (fin des opérations) • Réhabilitation et extension école publique de Villedieu • Médiathèque et école de musique à Beaupréau	1 524 K€
Projets en cours (=restes à réaliser 2025)	3 244 K€
Autres nouveaux projets en 2026	3 532 K€
Enveloppes globalisées (=dépenses récurrentes)	4 700 K€
TOTAL	13 000 K€

Le programme pluriannuel des investissements a été ajusté jusqu'en 2030, et est joint en annexe 1 du présent rapport.

3.2 - Les recettes d'investissement

L'épargne de gestion dégagée tous les ans contribue à financer une grande partie des dépenses d'investissement réalisées.

A cela s'ajoutent les recettes d'investissement, qui sont principalement les subventions, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement et les produits de cession. Ci-dessous l'évolution de ces différentes recettes perçues depuis 2020 :

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
FCTVA	583 376 €	1 560 719 €	2 354 632 €	505 548 €	1 650 423 €	1 507 920 €
Taxe Aménagement	169 293 €	235 688 €	288 419 €	255 606 €	141 861 €	60 000 €
Subventions d'investissement	423 280 €	580 227 €	738 010 €	781 822 €	808 611 €	850 000 €
Produits des cessions	40 000 €	11 130 €	154 529 €	148 579 €	169 932 €	39 361 €
TOTAL	1 215 949 €	2 387 764 €	3 535 590 €	1 691 555 €	2 770 827 €	2 457 281 €

En 2025, les dépenses d'investissements ont été financées en grande partie par ces recettes d'investissement de 2 457 K€, auxquelles s'ajoute l'épargne de gestion d'environ 5 000 K€ et une grande partie de l'emprunt 2 043 K€ sur les 3 500 K€ contractualisé.

Sur 2026, il n'est pas prévu d'avoir recours à un nouvel emprunt pour financer les investissements.

Les produits de cessions des bâtiments communaux

Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), la commune a engagé une rationalisation de son patrimoine afin de concentrer ses moyens sur les bâtiments les plus utiles et performants. Cette démarche contribue à une gestion responsable du patrimoine communal, tout en optimisant les ressources financières et énergétiques. Une priorisation des biens à céder a été définie pour 2026, parmi lesquels :

- Les anciens ateliers techniques de Gesté ;
- Une maison située rue des Morinelles à Beaupréau.

Les recherches de financements extérieurs

En parallèle, tous les projets prévus dans le programme pluriannuel d'investissements feront l'objet de recherche de financements extérieurs en amont du démarrage de l'opération.

Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026, il sera présenté :

- Les travaux de rénovation et d'extension de l'école de Villedieu-la Blouère.
Sur ce même projet, il sera sollicité une subvention au titre du fonds Chêne 6 pour la maîtrise d'œuvre.

Sur les projets de travaux de rénovation énergétique, comme la Maison Commune des Loisirs de Gesté, il pourra être sollicité également le Fonds Vert.

4. La prospective budgétaire 2026-2030

La prospective budgétaire a été construite sur des hypothèses d'évolution modérées et prudentes en section de fonctionnement, avec une croissance moyenne des recettes de 2 %, sans intégrer l'hypothèse d'une éventuelle baisse des dotations, et une progression moyenne des dépenses de 2,5 %. Elle tient également compte des investissements programmés sur le mandat 2020-2026, étalés jusqu'en 2030.

En K€

	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement (C = A+B)	27 180	27 921	28 336	28 841	29 366
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	23 617	24 022	24 773	25 428	25 947
EPARGNE DE GESTION (G=C-F)	3 563	3 899	3 563	3 414	3 419
Intérêts (H)	114	108	209	279	387
Capital (I)	586	631	587	525	536
Annuités de la dette (J)	700	739	796	804	923
EPARGNE NETTE (L = J-K)	2 863	3 160	2 767	2 610	2 496
Dépenses d'équipements	9 643	10 100	9 327	9 050	7 950
Subvention investissement	300				
Autres	300	300	300	836	0
Dépenses d'investissements bruts	10 243	10 400	9 627	9 886	7 950
FCTVA + Taxe d'aménagement + produits cession	1 937	1 603	1 671	1 734	1 628
Subventions yc amendes police / DETR / DSIL	1 604	1 010	933	905	795
Dépenses d'investissements nets	6 702	7 787	7 023	7 247	5 527
EXCEDENT (+) ou BESOIN (-) DE FINANCEMENT (L-I)	- 3 838	- 4 627	- 4 256	- 4 637	- 3 031
Emprunt	0	3 500	2 500	3 500	3 000
Fonds de roulement au global	8 611	7 484	5 728	4 591	4 560
Encours dette au 31/12	5 116	7 985	9 899	12 874	15 338
Encours de la dette par habitant	206,6	320,5	394,9	510,6	604,7

5. Les budgets annexes

5.1. Le budget Chauffage

Après plusieurs années de difficultés sur ce budget, les exercices 2024 et 2025 ont dégagé un excédent de fonctionnement, permettant de rembourser en 2026 l'intégralité des intérêts jusqu'ici pris en charge par le budget principal. Cette opération explique que l'épargne brute et nette apparaissent négatives en 2026, alors que le cumul des résultats affichera néanmoins un léger excédent.

Montant en €	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Projection 2026
Produits de fonctionnement courant (Pfc)	280 488	310 950	427 683	353 021	412 515	414 857	417 384
- Charges de fonctionnement courant	231 057	239 741	224 888	279 237	316 193	254 484	408 114
=EPARGNE de GESTION (EG)	49 431	71 209	202 795	73 784	96 322	160 373	9 270
- Intérêts	29 622	24 037	0	0	0	0	75 261
=EPARGNE BRUTE (EB)	19 809	47 172	202 795	73 784	96 322	160 373	-65 991
Taux d'épargne brute = EB/Pfc	7%	15%	47%	21%	23%	39%	-16%
- Capital	63 215	66 636	58 461	58 461	58 461	58 461	58 461
=EPARGNE NETTE (EN)	-43 406	-19 464	144 334	15 323	37 861	101 912	-124 452

5.2. Le budget Photovoltaïque

Ce budget présente une bonne situation financière se justifiant par peu de dépenses de fonctionnement et des recettes liées à la revente de l'électricité à EDF.

Montant en €	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Projection 2026
Produits de fonctionnement courant (Pfc)	5 011	5 111	11 836	24 064	13 169	16 192	18 000
- Charges de fonctionnement courant	775	837	761	850	2 796	2 638	3 000
=EPARGNE de GESTION (EG)	4 236	4 274	11 075	23 214	10 373	13 554	15 000
- Intérêts	459	314	352	738	722	558	502
=EPARGNE BRUTE (EB)	3 777	3 960	10 723	22 476	9 651	12 996	14 498
Taux d'épargne brute = EB/Pfc	75%	77%	91%	93%	73%	80%	81%
- Capital	2 311	2 359	2 388	2 231	2 286	2 408	2 510
=EPARGNE NETTE (EN)	1 466	1 601	8 335	20 245	7 365	10 588	11 988

Sites équipés de panneaux photovoltaïques	Revente à EDF	Auto- consommation
Espace du Prieuré à Andrezé	X	
Centre technique à Jallais	X	
Hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges	X	X
Maison Commune des Loisirs à Andrezé		X
Restaurant scolaire et périscolaire au Pin-en-Mauges		X

Les installations de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité pour l'autoconsommation, est refacturée au Budget Principal à 0,12 € HT le kWh.

La Société d'Économie Mixte Locale Mauges, rattachée à Mauges Communauté, déploie un programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des espaces publics, notamment les parkings, en parallèle du déploiement continu de nouveaux équipements photovoltaïques sur les bâtiments communaux dès que cela est possible.

5.3. Le Budget Lotissement et aménagements de quartier

A ce jour, il ne reste plus que 5 lots en vente sur le lotissement la Dube à Beaupréau.

Le lotissement de la Gagnerie à St Philbert en Mauges composé d'une dizaine de lots sera lui commercialisé en 2026.

La réflexion pour l'aménagement de 3 nouveaux lotissements sera menée durant l'année 2026 pour :

- Les Factières à Beaupréau
- La Chaussée des Hayes à Andrezé (2^{ème} tranche)
- Le Petit Anjou au Pin-en-Mauges (2^{ème} tranche)

Par ailleurs, deux opérations d'aménagement de quartiers seront dorénavant intégrées dans le Budget Principal car elles sont portées par un concessionnaire, « Alter Public ». Sont concernées :

- La Déchaisière à Gesté – la commercialisation par Alter Public a bien avancée en 2025, 14 accords de cession sur 22 lots
- Le Bois Château à Villedieu-la-Blouère – la commercialisation des 17 lots libres pourrait démarrer fin 2026.

6. La Dette

Pour la première fois depuis la création de la commune nouvelle, un emprunt de 3,5 M€ a été contractualisé auprès de la Caisse des Dépôts, indexée sur le taux du livret A avec un taux de marge de 0,40 %, pour financer en partie des investissements 2025 et pour anticiper d'autres investissements à venir sur les prochaines années.

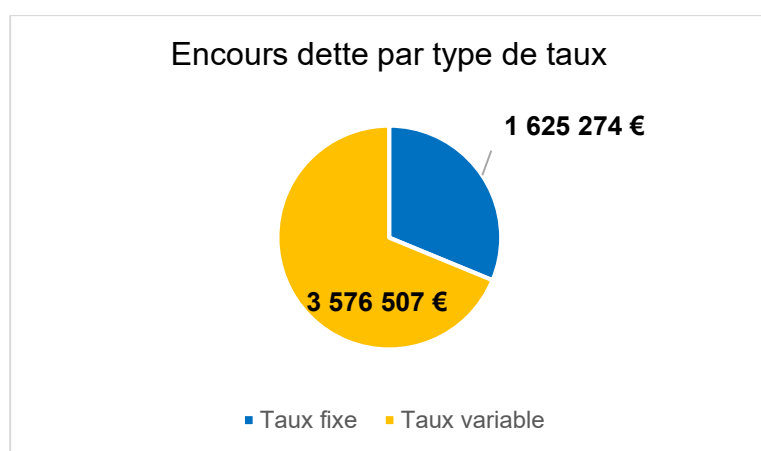
Au cours de ce mandat, soit depuis 2020, la commune a réalisé plus de 45 M€ d'investissements, financés quasi exclusivement par l'autofinancement et les subventions.

Et conformément à la prospective financière établie en début de mandat, elle a souscrit un seul emprunt de 3.5M€

Le capital restant dû sur le Budget Principal intégrant la dette des chaufferies et du budget Photovoltaïque est de 5 201 781 €, soit une dette ramenée à l'habitant de 211 €.

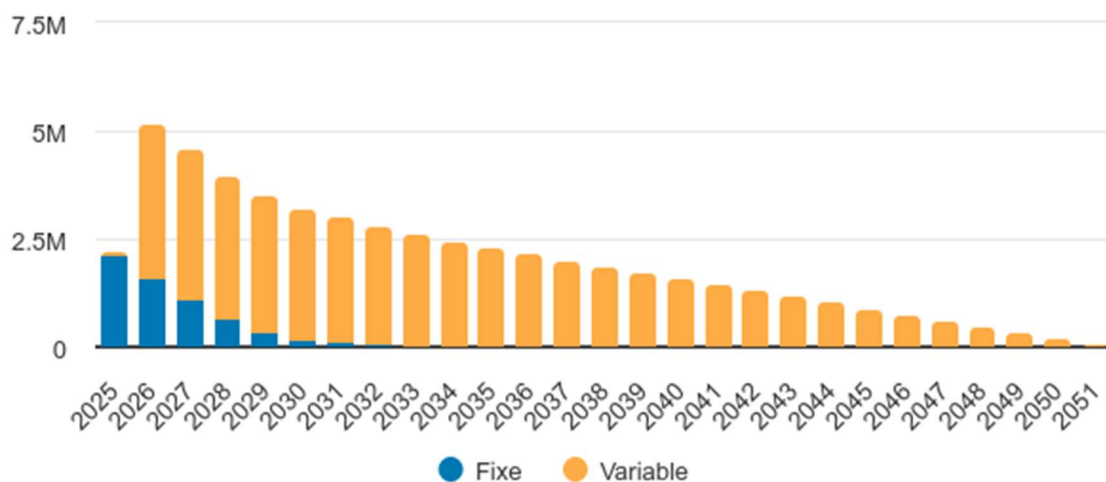
La dette du Budget Principal et du budget annexe Photovoltaïque est composée de **17 emprunts**.

	Budget Principal		Budget Photovoltaïque	Total
	Taux fixe	Taux variable	Taux variable	
Encours	1 625 274 €	3 565 000 €	11 507 €	5 201 781 €
%	31,24%	68,53%	0,22%	100%
Nombre d'emprunts	13	3	1	17
Taux actuariel	3,99%	2,10%	4,74%	

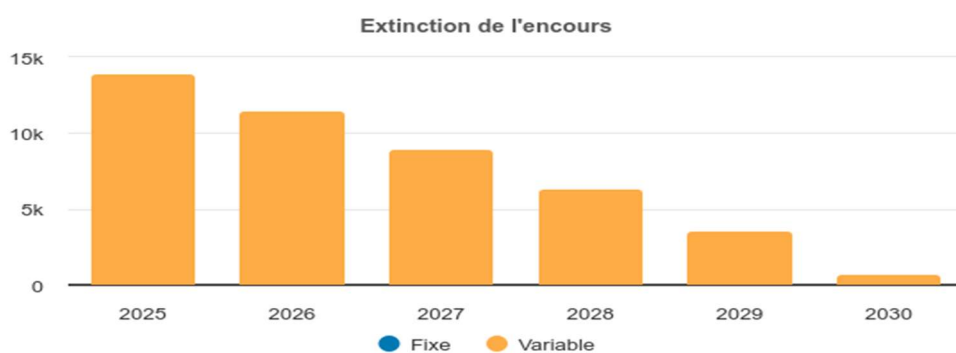


Dette Budget Principal et budgets annexes	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 31/12/N	5 939 939 €	4 548 481 €	2 819 547 €	2 221 452 €	5 201 781 €
<i>Dont CRD au 31/12/2025 Chaufferies</i>					117 510 €
<i>Dont CRD au 31/12/2025 budget Photovoltaïque</i>					11 507 €
Encours de la dette / habitant	246 €	188 €	117 €	91 €	211 €
<i>Moyenne strate nationale</i>	999 €	974 €	969 €	947 €	
Ratio de capacité de désendettement (nbre d'années)	1,08	0,83	0,53	0,41	1,05

Encours de la dette du Budget Principal intégrant la dette des chaufferies au 1^{er} janvier



Encours de la dette Budget Photovoltaïque au 1^{er} janvier



7. Les ressources humaines

7.1. Evolution des effectifs sur le mandat (2020-2026)

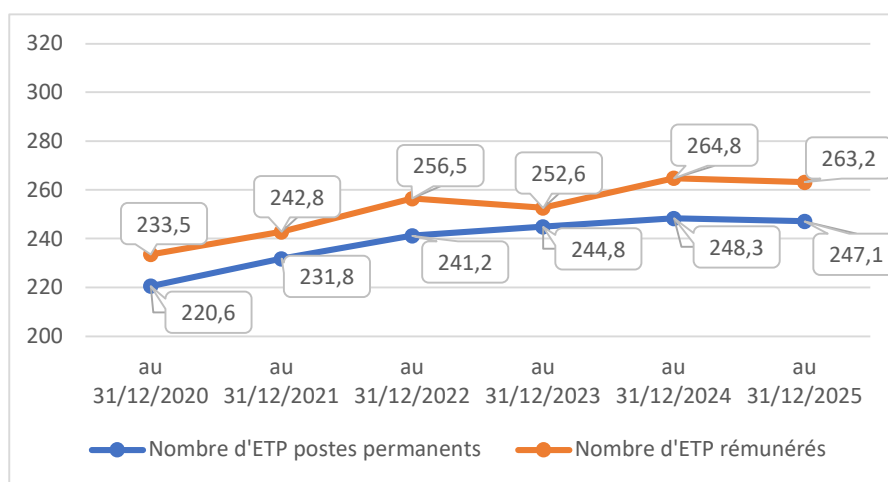
Les postes permanents sont au nombre de **301 au 31 décembre 2025**.

Tableau des Postes permanents	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025
Nombre de postes permanents	262	280	293	(316) / 296*	301	301
Nombre d'ETP ⁽¹⁾ au tableau	220,63	231,8	241,23	(256,79) / 244,89	248,39	247,14

*NB : 27 postes non utilisés ont été supprimés et 7 postes créés au conseil municipal du 14 décembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024, ce qui donne un réel de 296 postes et 244,89 ETP

Agents payés par la commune	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'ETP ⁽¹⁾ rémunérés	233,58	242,87	256,54	252,63	264,86	263,21

⁽¹⁾: ETP : Equivalent temps plein



En fonction des besoins des services, plusieurs postes permanents ont été créés, supprimés, fusionnés ou divisés en 2025 par le conseil municipal, induisant le même nombre de postes en fin d'année pour une légère diminution du nombre d'ETP (diminution due, notamment, à la suppression d'un poste de DGA et au départ de la Poste auparavant gérée en mairie annexe).

Contrairement au 31/12/2024 où très peu de postes étaient vacants, **parmi les 301 postes au tableau des emplois au 31/12/2025, 7 postes sont non pourvus** : 2 sont en cours de recrutement (aux services techniques), 3 en attente de réorganisation (à la direction éducation), les 2 derniers étant à supprimer (un poste d'Atsem et un poste d'agent de restauration).

Le nombre d'agents en ETP (permanents et non permanents), payés par la commune au cours de l'année, a très légèrement diminué par rapport à 2024.

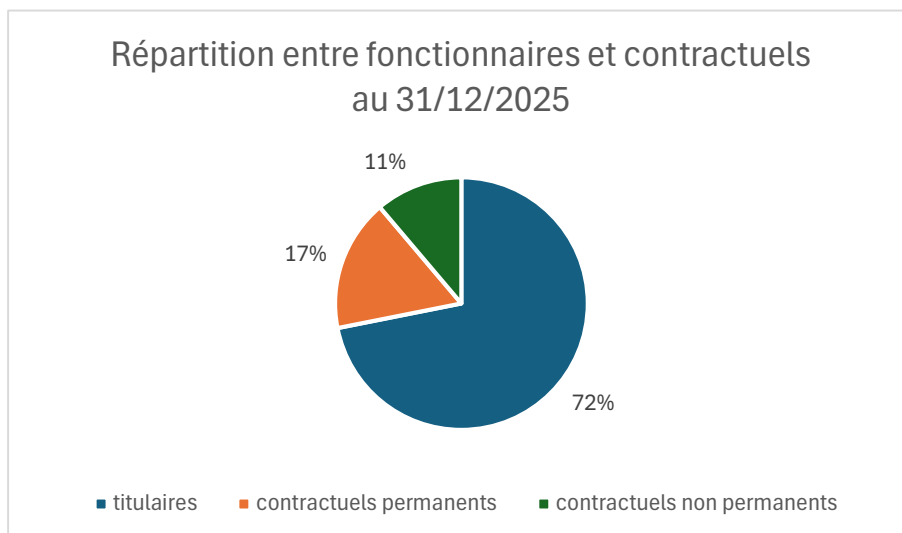
En 2025, les directions ayant le plus d'agents rémunérés étaient la direction éducation (34% des agents), la direction technique (22%), la direction de l'administration générale (12%) et la direction culture/patrimoine (11%).

7.2. Structure des effectifs au 31/12/2025 (titulaires et contractuels)

Les agents communaux sont majoritairement des agents titulaires représentant 72% des effectifs (+1 point par rapport à l'année précédente).

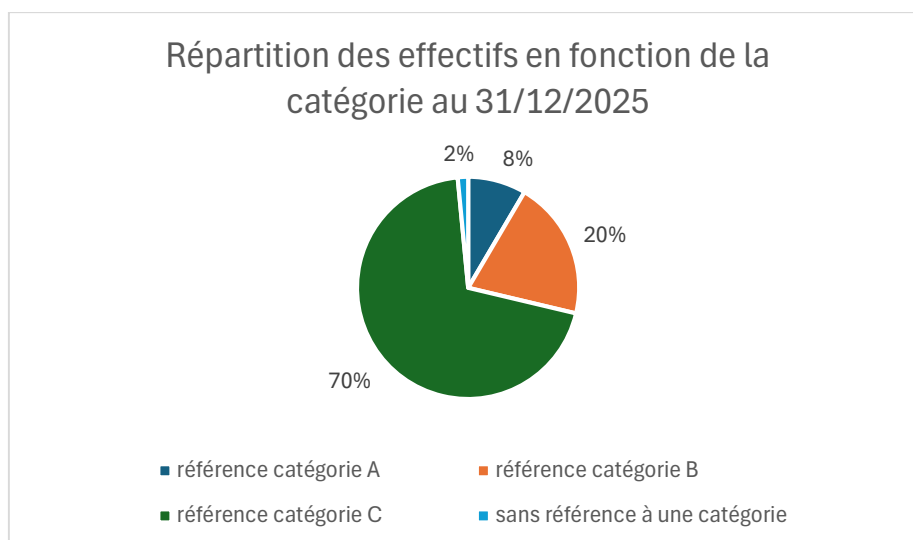
Les agents contractuels se répartissent en 2 groupes :

- 17 % de contractuels permanents comprenant notamment des permanents en CDI ou des agents en attente de réussite à un concours,
- 11 % de contractuels temporaires liés à des remplaçants, des renforts temporaires, ou des apprentis. Un contrat de projet a également été créé dans le courant de l'année pour mener des projets d'aménagement.



Dans la fonction publique territoriale, la part des fonctionnaires s'élevait à 71% fin 2023, celle des contractuels à 26% et les autres statuts (assistants matériels et familiaux) à 3% (dernières statistiques du 31/12/2023 – Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2025).

Les agents communaux sont majoritairement des agents de catégorie C, comme dans le reste de la fonction publique territoriale. En 2023, dans la fonction publique territoriale (*dernières statistiques publiées en 2025*), les agents territoriaux (titulaires et contractuels) de catégorie A composaient 13% des effectifs, les agents de catégorie B : 15% et les agents de catégorie C : 72%.



NB : les agents qui ne sont pas rémunérés en référence à une catégorie hiérarchique sont les apprentis et les agents payés à la vacation (médecin en multi accueil, intervenants en école de musique).

7.3. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté entre 2024 et 2025 de 238 357 €, soit 2,1%, de manière moins importante que ce qui avait été initialement estimé (11 541 000 € soit 3% d'augmentation) :

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Projection 2026
Masse salariale (chp 12)	8 554 042 €	8 881 819 €	9 974 931 €	10 289 016 €	11 197 409 €	11 435 766 €	11 926 600 €
Augmentation en €		327 777 €	1 093 112 €	314 085 €	908 393 €	238 357 €	490 834 €
Augmentation en %		3,8%	12,3%	3,1%	8,8%	2,1 %	4,3 %

La répartition des dépenses de personnel les plus importantes du 01/01 au 31/12/2025 est la suivante :

	Rappel	Rappel	Rappel	Rappel	Rappel	2025			%/ chap 012
	2020	2021	2022	2023	2024	Titulaires	Contractuels	Total	
Traitement indiciaire	4 850 288 €	5 031 997 €	5 570 087 €	5 715 390 €	6 140 190 €	4 901 947 €	1 260 177 €	6 162 124 €	54%
Régime indemnitaire	692 203 €	690 631 €	922 355 €	1 062 123 €	1 265 301 €	1 024 264 €	272 198 €	1 296 462 €	11,30%
Nouvelle bonification indiciaire	46 133 €	46 474 €	47 319 €	48 132 €	47 673 €	54 093 €		54 093 €	
Supplément familial de traitement	98 021 €	95 924 €	98 270 €	99 894 €	109 963 €	89 340 €	22 383 €	111 723 €	
Heures complémentaires rémunérées	44 781 €	64 058,76	87 224 €	87 892 €	90 644 €	66 369 €	19 576 €	85 945 €	
Heures supplémentaires rémunérées	9 099 €	12 464,63 €	25 407 €	10 345 €	27 716 €	14 369 €	2 027 €	16 396 €	
Participation prévoyance	16 296 €	14 635 €	16 043 €	15 184 €	14 738 €	37 072 €	9 211 €	46 283 €	
Contributions patronales	2 403 940 €	2 510 434 €	2 777 173 €	2 861 004 €	3 111 800 €	2 618 119 €	677 501 €	3 295 620 €	28,80%

*Le **traitement de base indiciaire** est la rémunération versée en fonction de l'échelon auquel est rattaché l'agent et du point d'indice de la fonction publique.*

*Le **régime indemnitaire** comprend les primes mensuelles versées aux agents par délibération (majoritairement par le biais du RIFSEEP) et la prime annuelle.*

*La **nouvelle bonification indiciaire** est une indemnité, définie par décret, qui concerne certaines fonctions (encadrement, accueil, ...).*

*Le **supplément familial de traitement** est versé aux agents ayant des enfants à charge.*

*Les **heures complémentaires** sont les heures effectuées en plus du temps de travail jusqu'à hauteur d'un temps complet (ne concernent que les agents à temps non complet).*

*Les **heures supplémentaires** sont les heures effectuées en plus du temps de travail au-delà d'un temps complet.*

D'autres éléments font également partie des dépenses de personnel : l'indemnisation des astreintes, les congés payés, diverses indemnités ... Les avantages en nature ne concernant, pour la commune, que la nourriture (personnel en restaurant scolaire). Ils sont soumis à cotisations.

Le traitement indiciaire, le régime indemnitaire et les contributions patronales représentent environ 94% des dépenses de personnel. La part du régime indemnitaire est restée stable, la part du traitement indiciaire a légèrement diminué (-0,9 point) et les contributions patronales ont augmenté d'1,1 points). La hausse de la part des contributions patronales est la conséquence de la hausse de la cotisation patronale CNRACL (3 points supplémentaires).

La NBI, le supplément familial de traitement, les heures supplémentaires et complémentaires, la participation à la prévoyance représentent chacun moins de 1% des dépenses de personnel.

Malgré les avancements d'échelon et de grade, le traitement indiciaire a très peu augmenté entre 2024 et 2025, du fait de l'impact des arrêts maladie (90% de la rémunération dès le 1^{er} jour d'arrêt, depuis mars 2025) et de la stabilité du nombre d'heures payées.

Le régime indemnitaire a un peu augmenté (2,5%), des suites de son augmentation courant 2024.

Les contributions patronales, quant à elles, ont plus augmenté (environ 6%) du fait de la hausse de la cotisation CNRACL.

En dehors des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité, on retrouve au chapitre 12 : le remboursement de mises à disposition de personnel (intégrant en 2025 la mise à disposition d'une archiviste par Mauges Communauté), la gratification de stagiaires, la rémunération des apprentis, des vacataires et des commissaires enquêteurs (3 enquêtes publiques en 2025), l'action sociale en faveur du personnel, les dépenses liées à la médecine préventive, la participation de l'employeur à la protection sociale (+31 545 € en 2025 par rapport à 2024, du fait de l'adhésion à un contrat collectif) ...

7.4. Durée effective de travail

Comme les années précédentes, les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an et les agents à temps non complet au prorata de ce temps de travail :

- pour les agents à temps complet ayant des jours de RTT : ces derniers sont calculés chaque année en fonction du nombre de jours fériés, de congés et de nombre de week-end dans l'année. Cela permet de maintenir le temps de travail à 1607 heures travaillées annuelles.
- pour les agents à temps complet sans jour de RTT : chaque agent a un planning pour faire le temps de travail requis, et voit avec son responsable les modulations à faire pour atteindre les 1607 heures.
- pour les agents à temps non complet : chaque agent a également un planning avec le total des heures à travailler en fonction de son temps de travail.

7.5. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

En raison des dépenses effectuées en 2025 et considérant le contexte budgétaire incertain, il est prévu d'augmenter les dépenses de personnel de 4,3% en 2026. **La prévision sur le chapitre 012, dépenses de personnel serait de 11 926 600 €.**

A l'intérieur de cette enveloppe, il est prévu une nouvelle hausse des contributions patronales, imposée au niveau national, et la participation de l'employeur à la santé. Ces nouvelles dépenses pourraient atteindre environ 200 000 €. Il est également prévu une augmentation des heures payées, liée aux postes peu ou non pourvus en 2025 et qui devraient compter plus en 2026.

Concernant la structure des effectifs, en raison du changement de mandat dans le courant de l'année, il n'est pas envisagé de créations de poste en 2026. Il est prévu de pourvoir les 5 postes vacants au 31/12/2025 et une marge pour les remplacements.

7.6. La formation des élus

Comme le stipule l'article L2123-14 du Code Général des Collectivités Locales, les crédits alloués à la formation des élus doivent se situer sur une fourchette de 2% à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Un tableau annexé au Compte Financier Unique récapitulera les actions de formations de Beaupréau-en-Mauges financées par la commune et donnera lieu à un débat sur les orientations de formation.

Pour autant, le montant des actions de formation est connu pour 2025 et se situe à 3 454 €.
Il est donc proposé de retenir, comme les années précédentes, le montant de 20 000€ pour les actions de formation des élus en 2025 (un peu plus de 2% des indemnités susceptibles d'être allouées).

7.7. Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune et par exemple dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

L'état est en annexe 2 au présent Rapport des Orientations Budgétaires.

Orientations et enjeux budgétaires pour 2026

L'année 2026, dernière année du mandat 2020 2026, s'inscrit dans un contexte financier contraint : baisse de certaines recettes, hausse des charges réglementaires, et incertitudes liées au projet de Loi de Finances. Malgré cela, la situation financière de Beaupréau-en-Mauges demeure solide et permet de poursuivre les actions engagées.

Les éléments du présent ROB invitent à discuter des pistes d'orientation suivantes pour l'élaboration du budget primitif 2026 :

1. Préserver la soutenabilité financière

- ✎ Contenir la progression des dépenses de fonctionnement.
- ✎ Maintenir les taux de fiscalité.
- ✎ Maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer les investissements sans recours à un nouvel emprunt.

2. Poursuivre les politiques communales et l'effort d'investissement en réaffirmant ses priorités

- ✎ Maintenir un bon niveau d'investissement pour l'entretien de son patrimoine bâti et de la voirie.
- ✎ Poursuivre la réalisation des investissements programmés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.
- ✎ Continuer le déploiement des politiques communales en matière de santé et de transition énergétique, dans le respect d'un budget maîtrisé.

3. Mobiliser les financements externes

- ✎ Rechercher activement les subventions mobilisables (DETR, DSIL, Fonds vert...).
- ✎ Poursuivre la rationalisation du patrimoine par les cessions planifiées.

Ces pistes d'orientations visent à garantir la continuité des politiques publiques, à sécuriser les équilibres financiers et à poursuivre les projets structurants au service des habitants.



VILLE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
AJUSTEMENT PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS PERIODE 2026-2030

en €

DETAIL DES INVESTISSEMENTS	2026	2027	2028	2029	2030	Commentaires
LIGNES GLOBALISEES VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	1 485 000,00	1 465 000,00	1 465 000,00	1 465 000,00	1 465 000,00	
DONT LIGNE ENTRETIEN VOIRIES	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	
LIGNES GLOBALISEES BATIMENTS	1 795 930,00	1 790 000,00	1 790 000,00	1 790 000,00	1 790 000,00	
DONT LIGNE ENTRETIEN BATIMENTS	1 155 930,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00	
AUTRES LIGNES GLOBALISEES	1 413 300,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00	1 395 000,00	
ENVELOPPES GLOBALISEES	4 694 230,00	4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00	
VIL-REHABILITER EXTENSION ECOLE	800 000,00	1 400 000,00	277 930,00			
BEA-ESPACES PUBLICS SITE DE LA LOGE	380 000,00	3 945,00				
BEM-PROJET MEDIATHEQUE ET ECOLE MUSIQUE	150 000,00	1 000 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 299 700,00	
PIN-RESTAURANT SCOLAIRE	125 200,00					
CHA-RUE NATIONALE	60 000,00					
BEA-MAISON DE L'ENFANCE	6 000,00					
VIL-VESTIAIRES ET REHABILITATION SALLE SALMON	3 000,00					
PROJETS PLURIANNUELS AP/CP	1 524 200,00	2 403 945,00	3 477 930,00	3 200 000,00	3 299 700,00	
JAL-DEMOLITION HOTEL VERT GALANT	750 000,00					
BEA-ACCES FUTUR COLLEGE PUBLIC	720 737,00					
GES - MCL SYSTEME SECURITE INCENDIE MCL	716 288,00					2026, réinscription crédits non utilisés en 2025 pour financer opération se chiffrant à 800 K€
BEA-MUR ANCIEN COMBATTANT	650 000,00					
VIL-ZAC BOIS CHATEAU	300 000,00	300 000,00	300 000,00	836 400,00		Avances trésorerie
BEA-CENTRE DE SANTE	200 000,00					
BEA-BATIMENT STOCKAGE ASSOCIATIONS	140 000,00	860 000,00				
BEM-PISCINE AQUAMAUGES	95 000,00					2026, réinscription crédits non utilisés en 2025 pour financer opération se chiffrant à 710 K€
AND-ARROSAGE TERRAIN FOOT	30 000,00					
BEA-SONO STADE PROMENADE	25 000,00					
BEA-VIDEO+SONO SALLE DE LA PREE	22 000,00					
JAL-LA ROSE DES VENTS	20 000,00					
GES-DEMOLITION MAISON GESTE	19 000,00					2026, réinscription crédits non utilisés en 2025 pour financer opération se chiffrant à 190 K€
BEM -EQUIPEMENTS/LOGICIELS RH (GLOBALISEE)	12 280,00	120 000,00				
BEA-SUBVENTION TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00		
BEM-REVISION PLU		600 000,00				
BEA-RECALIBRAGE ROUTE DU VIGNEAU		165 000,00				
GES-LA DECHAISIERE		102 000,00				
AUTRES PROJETS FIN DE MANDAT	3 700 305,00	3 347 000,00	1 500 000,00	2 036 400,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 918 735,00	10 400 945,00	9 627 930,00	9 886 400,00	7 949 700,00	

Indemnités des élus 2025

Nom prénom	Fonction mandat 2020-2026	Indemnité annuelle brute	Frais de déplacements	Autre fonction de mandat	Indemnité annuelle	Montant indemnités cumulées+frais
AUBIN Franck	maire	54 149,28 €	- €	Vice-président - Mauges Communauté	32 555,28 €	86 704,56 €
POHU Yves	maire délégué	12 578,16 €	- €			12 578,16 €
CHAUVIRÉ Joseph	maire délégué	18 744,00 €	- €			18 744,00 €
ONILLON Jean-Yves	maire délégué	18 744,00 €	- €			18 744,00 €
SAUVESTRE Didier	maire délégué	18 744,00 €	- €	Conseiller - Mauges Communauté	2 860,92 €	21 604,92 €
JOLY-(DUPAS) Charlène	maire déléguée	21 210,36 €	- €			21 210,36 €
LEBRUN Régis	maire délégué	21 210,36 €	- €	Conseiller communautaire délégué - Mauges Communauté et Vice-Président du SMIB	14 136,84 €	35 347,20 €
COLINEAU Thérèse	maire déléguée	18 744,00 €	- €	Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	21 604,92 €
MARY Bernadette	maire déléguée	18 744,00 €	- €			18 744,00 €
OUVRARD Christine	maire déléguée	21 210,36 €	- €			21 210,36 €
BRAUD Annick	maire déléguée	22 986,00 €	- €	Vice-présidente - Mauges Communauté	17 264,16 €	40 250,16 €
CHÉNÉ Claude	adjoint BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
COURPAT Philippe	adjoint BEM	15 365,16 €	- €	Conseiller Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
DAVY Christian	adjoint BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
LEROY Gilles	adjoint BEM	15 365,16 €	- €	Vice président -Conseil Départemental	41 434,08 €	56 799,24 €
MARY Jean-Michel	adjoint BEM	15 365,16 €	- €	Vice président SIEML	7 095,12 €	22 460,28 €
MERCERON Thierry	adjoint BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
THOMAS Jérémy	adjoint BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
AGRA Laëtitia	adjointe BEM	7 682,64 €	- €			7 682,64 €
CHAUVIÈRE Régine	adjointe BEM	10 462,80 €	- €			10 462,80 €
DENECHERE M.Ange	adjointe BEM	15 365,16 €	- €	Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
FAUCHEUX Sonia	adjointe BEM	15 365,16 €	- €	Conseillère - Mauges Communauté	2 860,92 €	18 226,08 €
GALLARD Martine	adjointe BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
LEMESLE Martine	adjointe BEM	15 365,16 €	- €			15 365,16 €
BLANCHARD Régis	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
DAVY Frédéric	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
COUVRAND Erié	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
DEFOIS Benoist	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
DUPAS Olivier	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
JEANNETEAU Henri-Noël	adjoint délégué	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
LAURENDEAU Christian	adjoint délégué	8 138,88 €	- €			8 138,88 €
MARTIN Luc	adjoint délégué	9 865,20 €	- €			9 865,20 €
BREBION Martine	adjointe déléguée	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
JAROUSSEAU Brigitte	adjointe déléguée	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
JOSSE Elsa	adjointe déléguée	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
RETHORÉ Françoise	adjointe déléguée	7 398,96 €	- €			7 398,96 €
ANGEBAULT Mathieu	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
BLANDIN Victor	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
BULTEL Kévin	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
FRADIN Laurent	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
GALLARD Christophe	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
LE TEIGNIER Thierry	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
LECUYER Didier	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
MERAND Jean-Charles	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
MOUY Olivier	conseiller municipal	1 307,16 €	- €	Conseiller - Mauges Communauté	2 860,92 €	4 168,08 €
TERRIEN David	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
THOMAS Damien	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
VERON Tanguy	conseiller municipal	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
ANISIS Magalie	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
ANNONIER Christelle	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
ARROUET Christelle	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
BIDET Bernadette	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
BREBION Valérie	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
COSNEAU Céline	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
COURBET Bénédicte	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
BOUVIER Elodie	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
FEUILLÂTRE Françoise	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
LEBRUN Charlyne	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
LEON Claudie	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
PINEAU Sylvie	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
ROCHE Christine	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
SECHET Hélène	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
THIBAULT Claire	conseillère municipale	1 307,16 €	- €			1 307,16 €
TOTAL		561 513,72 €	- €		129 651,00 €	691 164,72 €